



# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE  
DEVELOPPEMENT DURABLES

PIECE N° 2

**PLUI approuvé le 18 Janvier 2021**

## Sommaire

Aide à la lecture.....	2
La Porte du Hainaut, Terre d'accueil et d'excellence entre forêts et rivières.....	3
<b>Valoriser nos atouts pour accompagner le développement économique et offrir un cadre de vie d'excellence et écoresponsable à nos habitants, entreprises et aux visiteurs.....</b>	<b>3</b>
Préserver et mettre en valeur les patrimoines naturels et culturels « socle physique et identitaire » du cadre de vie .....	4
Réaliser la mise en réseau de nos patrimoines et paysages et valoriser leur rôle dans l'animation du territoire et le développement du tourisme .....	10
Amplifier l'attractivité résidentielle de notre territoire .....	14
<b>Neutraliser les vecteurs d'un regard négatif .....</b>	<b>20</b>
Valoriser nos friches et délaissées .....	20
Métamorphoser les quartiers en grandes difficultés sociale, économique et spatiale pour une plus grande cohésion et solidarité entre habitants .....	21
Mettre en œuvre une politique d'urbanisme qui porte une exigence de qualité et d'écoresponsabilité .....	22
La Porte du Hainaut, une mine de talents.....	26
<b>Etre innovant et audacieux .....</b>	<b>26</b>
Capitaliser nos savoir-faire industriels et artisanaux .....	27
S'investir dans l'innovation et les filières d'excellence de demain .....	28
« Réinventer » nos espaces économiques .....	32
<b>Participer au dynamisme du Valenciennois « bassin de vie » majeur de la Région Hauts de France .....</b>	<b>38</b>
L'armature urbaine du PLUi : une organisation multipolaire, un territoire maillé et connecté au pôle central de Valenciennes et sa couronne .....	39
La mobilité au service des projets et de l'organisation du territoire .....	44
Tirer bénéfice des dynamiques créées par la synergie des politiques et actions de tous .....	49
<b>Carte de synthèse spatialisant les grandes orientations d'aménagement et d'urbanisme.....</b>	<b>51</b>

## AIDE A LA LECTURE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables s'articule autour des deux slogans « **La Porte du Hainaut, Terre d'accueil entre forêts et rivières** » et « **La Porte du Hainaut, Une mine de talents** », et des quatre grands axes suivants :

- **Valoriser nos atouts pour accompagner le développement économique et offrir un cadre de vie d'excellence et écoresponsable à nos habitants, entreprises et visiteurs.**
- **Neutraliser les vecteurs d'un regard négatif.**
- **Être innovant et audacieux.**
- **Participer au dynamisme du Valenciennois, un bassin de vie majeur de la Région Hauts de France.**

En introduction de chacun de ces axes, un encart rappelle le contexte, quelques données clés, les enjeux identifiés et nos ambitions pour les relever.

**Chaque axe décline plusieurs orientations. Chaque orientation est accompagnée d'un encart** (police violette) qui a pour objet d'expliquer l'orientation et le cas échéant les actions d'accompagnement (et qui ne relèvent pas du PLUi) à valoriser ou mettre en place.

Les schémas et cartographies sont des illustrations qui sont toutes non contractuelles.

# LA PORTE DU HAINAUT, TERRE D'ACCUEIL ET D'EXCELLENCE ENTRE FORETS ET RIVIERES

## VALORISER NOS ATOUTS POUR ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET OFFRIR UN CADRE DE VIE D'EXCELLENCE ET ECORESPONSABLE A NOS HABITANTS, ENTREPRISES ET AUX VISITEURS

Notre territoire à la fois rural, industriel et urbain offre une variété exceptionnelle de « paysages », liée à la diversité de ses caractéristiques physiques (géologiques, topographiques, hydrologiques, milieux et ressources naturels) et à son développement historique dont témoigne l'important patrimoine culturel, défensif, religieux, minier, industriel, bâti et urbain. Trois labels reconnaissent une partie de ces richesses : le label « Parc Naturel Régional », le label « Patrimoine UNESCO » et le label « Thermalisme ».

Si on distingue trois grandes « entités paysagère » avec au nord, la plaine humide, bocagère et les massifs forestiers, au centre l'ancien bassin minier, les industries et d'intensité urbaine et au sud, les grands plateaux agricoles, chacune révèle une mosaïque de paysages qui mêlent environnement naturel et urbain. Chacune offre des atouts et potentiels pour soutenir le développement économique et la création d'emplois dans nos filières traditionnelles et de demain – agriculture, industries pharmaceutiques, mécaniques de transports, image et numérique, énergies renouvelables, tourisme et loisirs... Ce sont aussi, des vecteurs fondamentaux pour offrir un environnement de vie attractif pour les habitants, les entreprises, les visiteurs.

Cependant cet environnement est fragile et nous avons l'ambition et la volonté de répondre à nos « besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », en préservant et mettant en valeur nos patrimoines, ressources et paysages et en intégrant la gestion des risques.

Une première série d'orientations retenues sous cet axe visent notamment à préserver et mettre en valeur nos espaces et milieux qui accueillent la biodiversité de notre territoire et plus largement celles de la Région, et offrent à nos habitants l'accès à la « nature », ainsi que nos patrimoines bâtis et urbains, qui sont la « mémoire de notre histoire ». Elles s'appuient sur un certain nombre d'études menées par l'agglomération, les communes, leurs partenaires tels le PNR Scarpe-Escaut et la Mission Bassin Minier. Ces mesures permettent de soutenir nos agricultures, une activité économique importante et qui contribue à façonner nos paysages.

Une deuxième série, vise à soutenir le développement du tourisme, aujourd'hui une activité trop marginale au regard du potentiel du territoire. La mise en valeur des leviers « phares » ainsi que leur maillage impulsera une nouvelle dynamique dans notre offre touristique et de loisirs. Celle-ci accompagne la mise en œuvre de notre politique de déplacements apaisés. Enfin, à travers ces mesures nous souhaitons valoriser le rôle majeur de nos patrimoines dans la cohésion et l'animation de notre territoire. Toutes, en effet, nécessitent l'action solidaire, cohérente, partagée à toutes les échelles (communes, agglomération, Valenciennois, etc.)

On l'a dit, la richesse et qualité de nos « patrimoines et paysages » est un atout indéniable d'attractivité résidentielle. Cependant, elles ne suffiront pas pour garder nos habitants et capter de nouveaux résidents. Il nous faut porter une politique volontariste pour être en mesure de proposer une offre globale alliant la satisfaction des attentes en matière de logements, de proximité des commerces et services et d'animation. On rappelle que notre objectif démographique est d'accueillir environ 5 500 habitants à l'horizon de 2030.

## Préserver et mettre en valeur les patrimoines naturels et culturels « socle physique et identitaire » du cadre de vie

### ✓ **Préserver la richesse de la faune et de la flore qu'accueille notre territoire**

*Cette orientation suppose que les espaces ayant un rôle essentiel pour la biodiversité soient préservés de toute nouvelle urbanisation. Ces espaces sont les « cœurs de biodiversité majeurs ou « cœurs de biodiversité complémentaires » du SCoT.*

*Selon les orientations du SCoT, les cœurs de biodiversité majeurs n'ont aucune vocation à être urbanisés. Cependant, certaines opérations, peuvent être autorisées sous réserve de démontrer qu'il n'y a pas d'incidences sur la fonctionnalité écologique de ces espaces. Ces opérations sont limitées et concernent par exemple l'extension d'un bâti existant, les constructions agricoles, les aménagements et constructions à vocation notamment de loisirs. Dans les « cœurs de biodiversité complémentaires », si une urbanisation est à envisager, il convient de démontrer sa nécessité, et dans le choix du site d'appliquer le principe suivant : Eviter, Réduire, Compenser.*

- Protéger les espaces et milieux naturels identifiés « cœurs de biodiversité majeurs » du SCoT. Sont notamment concernés les massifs forestiers, les zones humides du SDAGE, les prairies et le système bocager, les terrils et autres milieux anthropiques identifiés remarquables.
- Protéger les espaces et milieux identifiés « cœurs de biodiversité complémentaires » au SCoT en évitant toute ouverture à l'urbanisation. Si une nouvelle urbanisation est nécessaire, le choix du site sera celui où l'impact est le plus faible et le projet présentera des mesures compensatoires.
- Protéger les espaces et milieux naturels identifiés localement par les communes, notamment à travers les orientations retenues pour la déclinaison de la trame verte et bleue à l'échelle communale (ex. la trame verte dans les villes, bourgs et villages).

### ✓ **Préserver les espaces contribuant à établir les continuités écologiques (espaces de connexion reliant deux cœurs de biodiversité) et les restaurer.**

*Ces espaces peuvent prendre une forme linéaire (haies, lisières de nos deux massifs forestiers et des boisements identifiés à maintenir, bandes enherbées, chemins de randonnée...) ou la forme d'un ensemble constituant une étape dans les déplacements de la faune – espace de connexion en forme de « pas japonais » -, ex. un bosquet, un ensemble de mares...*

*Ils ont un rôle important dans la vie de la faune et de la flore, en facilitant leurs déplacements.*

*Par ailleurs, ils participent également à prévenir et gérer des risques naturels tels qu'inondation par ruissellements des eaux de pluie, érosion des sols, coulées de boue...*

- Identifier et préserver les espaces contribuant à établir ou rétablir les continuités écologiques.
- Dans les espaces tampons autour des cœurs de biodiversité, intégrer la préservation de la fonctionnalité écologique dans les projets, éviter leur enclavement par le maintien des coupures d'urbanisation.
- Dans un périmètre d'environ 50 mètres de large en lisière des Forêts de RASIMES et de FLINES-LES-MORTAGNE éviter toute nouvelle urbanisation.
- Préserver les haies existantes et en créer.
- Développer les bandes enherbées et leur gestion écoresponsable.

✓ **Développer la trame verte autour et au cœur des villes et villages**

*Amplifier le verdissement de nos villes et bourgs permet, outre de développer des espaces relais ou de proximité indispensables à la présence d'une faune et flore diversifiée sur notre territoire, de répondre à plusieurs enjeux qui interfèrent dans la qualité de vie des habitants : offrir des espaces de détente et de loisirs, lutter contre les effets du réchauffement climatique (température caniculaire, pollution de l'air, îlots de chaleur...). Dans nos espaces verts publics et jardins privés privilégions la plantation d'essences locales en appui des objectifs de nos démarches « Plantons dans nos communes », « Plantons dans nos parcs d'activités », et « Plantons dans nos campagnes » et luttons contre les espèces invasives exotiques...*



Figure 1: Saint-Amand-les Eaux -Antea Group

- Identifier et protéger les espaces et milieux naturels, les espaces « relais » ou de « proximité » participant à maintenir ou rétablir les corridors écologiques.
- Protéger les parcs et les espaces verts dans les villages, bourgs et villes, en créer d'autres, avec le souci de multiplier les espaces de détente pour les habitants et les espaces « relais » ou de « proximité » pour la faune et la flore.
- Préserver et valoriser les « poumons verts » : les coupures d'urbanisation, les espaces agricoles permettant de valoriser une agriculture de proximité, les parcelles stratégiques des exploitations dans et à proximité des zones urbaines.
- Verdir les espaces publics en privilégiant les espèces locales (lutte contre le réchauffement climatique).
- Soigner les interfaces espaces naturels/agricoles et espaces urbains.

✓ **Valoriser la matrice, « le ciment de nos paysages naturels, que créent les espaces agricoles »**

*L'agriculture occupe plus de 50 % de nos sols et contribue largement à la construction de nos paysages et leur diversité. Les espaces agricoles participent à connecter les espaces naturels entre eux.*

*Maintenir les espaces agricoles contribue à pérenniser l'activité agricole qui est non seulement un enjeu économique majeur, mais également une condition de la préservation des paysages du territoire.*

- Préserver les espaces agricoles et leurs caractéristiques à travers le maintien de la diversité des modes d'agriculture présents sur le territoire (par exemple : grandes cultures au Sud, polycultures et élevage au Nord).
- Lutter contre l'étalement urbain en privilégiant des formes urbaines plus intenses et compactes.

✓ **Maîtriser la consommation d'espaces naturels et agricoles**

L'article L.151-5 du Code de l'urbanisme précise que le PADD « fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ».

Le SCoT fixe la consommation maximale d'espaces agricoles et naturels à l'horizon 2030 :

- 166 Ha pour le développement économique (hors requalification,)
- 260 Ha pour le développement urbain mixte.

- Fixer des objectifs de consommation maximale d'espaces agricoles et naturels. Ces objectifs sont :
  - De 166 Ha pour l'économie,
  - De 260 Ha pour l'urbain mixte.
- Optimiser le foncier en s'appuyant notamment sur le recyclage du foncier en friche ou délaissé et en mobilisant les espaces disponibles et mutables dans le tissu bâti.

✓ **Mettre en valeur les rivières, leurs affluents et les canaux : l'Escaut, La Scarpe, la Selle, L'Ecaillon...**

Les rivières, leurs affluents et les canaux sont des éléments physiques, structurants et identitaires du territoire. Ils ont aussi un rôle important de « vitrine du territoire ». Avec l'ère industrielle, ils ont été principalement au service du développement économique du territoire.

Notre projet vise désormais à amplifier leur rôle dans l'animation du territoire. Au lieu de leur « tourner le dos », les villes et bourgs s'ouvriront sur les cours d'eau qui les traversent et veilleront à valoriser l'environnement très attractif qu'ils favorisent à travers la diversité et la qualité des projets développés à leurs abords.

- Atteindre l'objectif de bon état en termes de qualité des eaux des cours d'eau à l'horizon fixée par le SDAGE.
- Veiller à la qualité des occupations et des réalisations aux abords des cours d'eau.
- Dans les espaces naturels et agricoles, veiller à préserver une bande enherbée de part et d'autre des cours d'eau.
- Porter une attention particulière à l'évolution des friches bords à canaux et rivières en respectant leurs potentiels de renaturalisation.
- L'Escaut et La Scarpe sont identifiés « Têtes de pont » en matière de projets économiques, de loisirs et touristiques, d'habitat. L'occupation et l'aménagement de leurs abords valoriseront une urbanisation qui s'ouvre sur le cours d'eau, valorise et optimise le foncier en friches et ceci en tenant compte des enjeux écologiques et d'écoresponsabilité, de développement touristique et de qualité de cadre de vie.



Figure 2: Canal de l'Escaut- Denain- Antea Group

✓ **Être un exemple dans la gestion de la ressource Eau**

*L'eau est omniprésente sur le territoire et est une ressource qui démarque La Porte du Hainaut des territoires voisins. Elle est à la fois source de bien-être, mais aussi de risques (inondations).*

*Le défi est de préserver la ressource et notamment sa qualité d'une part et de prévenir les dommages liés aux risques d'inondation qu'elle peut générer d'autre part.*



Figure 3: Paysage dans l'Amandinois Antea Group

- Promouvoir les techniques de gestion alternative des eaux pluviales et notamment les techniques de récupération et réutilisation.
- Porter une politique globale de sensibilisation sur la maîtrise de la consommation d'eau auprès de tous les acteurs.
- Préserver la qualité de l'eau :
  - Préserver les « éléments hydrauliques naturels » et leur qualité : les étangs, les mares, les zones humides, les petits cours d'eau (courants, rus) et leurs berges, les fossés et leurs connexions avec les cours d'eau...
  - Accompagner les actions de la GEMAPI, en matière de préservation des éléments hydrauliques, de leur fonctionnalité et de leur restauration écologique ainsi qu'en matière de sensibilisation des publics sur les services rendus par les milieux naturels notamment en termes de régulation/épuration.
  - Protéger les captages d'eau.
  - Respecter le règlement des SAGE et faciliter la mise en œuvre des recommandations.
  - Conditionner les projets de construction et de développement urbain au traitement performant des eaux usées afin de ne rejeter que des eaux propres dans le milieu naturel.

✓ **S'appuyer sur nos atouts naturels pour prévenir et gérer les risques d'inondation**

*Le risque « inondation » est le risque naturel qui touche tout le territoire de la CAPH, même si les origines du risque sont différentes selon les secteurs.*

*Le risque par débordement de crues concerne tout le territoire. La partie sud est aussi impactée par des épisodes d'inondation imputables aux ruissellements des eaux de pluie, alors qu'au nord, le risque est principalement lié aux remontées d'eau.*

*Dans tous les cas, la prévention et/ou la maîtrise du risque peut bénéficier des services rendus par la nature. C'est l'optimisation de ces services que vise aussi cette orientation générale.*



Figure 4: Saint-Amand-Les-Eaux- ANTEAGROUP

- Prendre en compte les PPRI<sup>1</sup> de La Selle et de l'Ecaillon.
- Prendre en compte les SLGRI<sup>2</sup> Escaut-Sensée et Scarpe-Aval.
- Affiner la connaissance du risque dans les secteurs qui ne sont pas compris dans les périmètres PPRI et qui sont des zones potentielles de risques d'inondation<sup>3</sup> ;
- Tirer les bénéfices des services que les espaces naturels, agricoles et les éléments naturels peuvent rendre :
  - Articuler la déclinaison de la trame verte et bleue et la gestion des risques notamment d'inondation (ex. haies, espaces enherbées).
  - Préserver les « éléments hydrauliques naturels » et leur qualité (cf. Être exemplaire dans la gestion de la ressource Eau ci-dessus).
  - Limiter l'artificialisation des sols et privilégier la gestion in situ des eaux pluviales.
  - Préserver les espaces d'expansion de crue.
- Dans les secteurs non couverts par un PPRI, mais compris dans un périmètre d'aléa fort à très fort de l'AZI<sup>4</sup>, toute nouvelle urbanisation sera évitée.
- Dans les secteurs non couverts par un PPRI, mais compris dans un périmètre d'aléa moyen ou faible de l'AZI, si l'urbanisation ne peut pas être évitée, conditionner celle-ci à une étude spécifique des risques et à la définition d'un projet d'ensemble du développement urbain intégrant cette étude. Ces projets devront être innovants et exemplaires.

<sup>1</sup> PPRI = Plan de Prévention Des Risques d'Inondation

<sup>2</sup> SLGRI = Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation

<sup>3</sup> S'appuyer sur l'inventaire en cours de la DDTM, la connaissance locale des zones ayant été inondées (informations des Communes), des études spécifiques.

<sup>4</sup> AZI = Atlas des Zones Inondables

✓ **Engager la mise en œuvre de la trame noire**

*Cette orientation vise à accompagner une politique de maîtrise de notre empreinte lumineuse nécessaire à la préservation de la faune et la flore, mais aussi à notre bien-être en contribuant à prévenir des effets négatifs de la pollution lumineuse sur la santé (excès d'éclairage artificielle).*

*Elle participe également à réduire notre empreinte énergétique et à lutter contre le réchauffement climatique par la diminution de notre consommation d'énergie.*

- Compléter la trame verte et bleue par une trame noire. L'objectif est de préserver les espaces qui abritent les réservoirs de faune et flore ainsi que les espaces de connexion qui les relient, d'une exposition continue à la lumière.

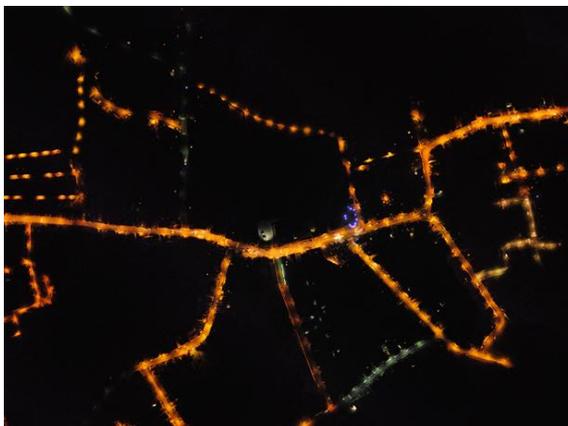


Figure 5 : Vue aérienne nocturne- HAVELUY- CAPH

✓ **Préserver et mettre en valeur les patrimoines culturels**

*Cette orientation vise à mettre en valeur le patrimoine culturel du territoire, témoignage de son histoire. L'ensemble du patrimoine est concerné, néanmoins les efforts se concentrent sur le patrimoine et les paysages miniers que l'UNESCO identifie comme patrimoine mondial de l'humanité. Ce label, accordé pour 5 ans, est un levier majeur en termes de potentiels économiques, d'évolution qualitative des paysages et de changement de regard sur la CAPH.*



Figure 6 : Habitat minier- Patrimoine UNESCO- CAPH

- Protéger strictement le patrimoine identifié emblématique minier, industriel, historique, religieux, défensif, républicain...
- Identifier le bâti et les ensembles urbains remarquables et mettre en place les mesures pour les préserver et valoriser.
- Mettre en œuvre un programme de mise en valeur du patrimoine et des paysages miniers, et notamment à travers une mise en projet des sites<sup>5</sup>.

<sup>5</sup> Cf. également « Tirer bénéfice des dynamiques créées par la synergie des politiques et actions de tous ».

## Réaliser la mise en réseau de nos patrimoines et paysages et valoriser leur rôle dans l'animation du territoire et le développement du tourisme

- ✓ **Développer et mettre en valeur un « hub<sup>6</sup> Nature et Patrimoine » par secteur pour animer le développement touristique**

*A travers cette action, est engagée une politique volontariste de développement touristique en mettant en valeur des polarités touristiques (hubs) et des sites « spots » pour structurer une offre touristique et lui donner une visibilité forte régionale, nationale et internationale.*

- *Identifier les hubs et définir la programmation en termes d'équipements à mettre en œuvre pour séduire les visiteurs et les accueillir :*
  - **RAISMES-WALLERS** (forêt, patrimoine UNESCO)
  - **SAINT-AMAND-LES-EAUX** (forêt, thermalisme, paysages bocagers et d'étangs et marais),
  - **MORTAGNE DU NORD- FLINES-LEZ-MORTAGNE** (forêt, confluence Scarpe-Escaut, base de loisirs ANTOING-B-)
  - **BOUCHAIN** (confluence Escaut-Sensée, ville historique, parc de loisirs WAVRECHAIN-SOUS-FAULX, bassin rond).
  - **DENAISIS** (patrimoine minier, l'Escaut projet « tête de pont »).



Figure 7 : WALLERS- La Trouée d'Arenberg Antea Group

- *Développer un projet de « Village nature »<sup>7</sup>.*
- *Offrir une diversité d'hébergement touristique.*
- *Articuler les « Hubs » avec la découverte des espaces et paysages de notre trame verte et bleue, et les sites « spots ».*
- *Développer des sites spots « Sports et Nature » et « Grands Sites UNESCO » et leur maillage au sein du territoire et avec les territoires voisins.*
- *Développer le tourisme d'affaire.*
- *Amplifier l'évènementiel.*
- *Mettre en œuvre le Plan Bleu Scarpe-Escaut, dont le tourisme fluvial sur la Scarpe de MORTAGNE-DU-NORD à HASNON (cf. notamment les orientations relatives à la trame verte et bleue, au tourisme fluvial, équestre...).*

<sup>6</sup> HUB = un centre majeur d'activité et de mise en réseau.

<sup>7</sup> Village Nature = un village de vacances d'écotourisme (ex. Center Parcs).

- ✓ **Mettre en valeur le rôle de cohésion et d'animation de la trame verte et bleue à travers l'organisation du développement des secteurs**

*Cette orientation s'appuie sur les travaux en ateliers territoriaux qui a permis à chaque secteur de spatialiser un projet de développement et d'aménagement qui valorise les spécificités et potentiels du secteur.*

*Elle vise à mettre œuvre les orientations et actions qui servent à réaliser le maillage des espaces de notre trame verte et bleue à l'échelle de la CAPH.*

- **Préserver les coupures d'urbanisation d'une manière générale, et là où elles assurent les connexions entre grands ensembles de la trame verte en particulier :**
  - Valoriser l'agriculture de proximité notamment dans les secteurs de tissu urbain dense et continu ;
  - Identifier les friches qui peuvent assurer ces connexions et accompagner leur renaturation.
- **Connecter la trame verte et la trame bleue** en intégrant cet objectif dans la réflexion des mutations des espaces notamment en bord des cours d'eau.
- **Au sein de chaque commune, veiller à connecter les espaces verts entre eux et avec les grands ensembles de la trame verte et bleue.**
- **Valoriser les infrastructures de déplacements comme supports dans le maillage de la trame verte et bleue à travers leur traitement paysager :**
  - **Anciens cavaliers, voies ferrées, chemins de randonnées ;**
  - **Les axes routiers structurants** infra secteur et infra communautaire<sup>8</sup> (cf. les orientations sous le chapitre « La mobilité au service des projets et de l'organisation du territoire »).

<sup>8</sup> Cf. les orientations sous le chapitre « la mobilité au service des projets et de l'organisation du territoire ».



### Trame verte



Principaux espaces à dominante naturelle: marais, boisement, zones humides, friches renaturées...

### Patrimoine



Figure 9: Préserver et mettre en valeur patrimoine naturel et patrimoine culturel, socle du territoire- Légende Antea Group

## Amplifier l'attractivité résidentielle de notre territoire

Les orientations retenues pour soutenir l'attractivité résidentielle de notre territoire visent à répondre aux attentes de nos habitants et de ceux à venir en matière de logements et de services répondant aux besoins quotidiens des habitants.

Concernant le logement, il s'agit de **se mobiliser pour mettre en œuvre une politique de l'Habitat à la hauteur de nos ambitions démographiques et économiques** avec un double objectif : être en capacité d'offrir le logement qui répond aux besoins et attentes de nos habitants et de ceux que l'on souhaite accueillir et veiller à ce que chaque habitant puisse réaliser son parcours résidentiel sur notre territoire.

Concernant les services, il s'agit d'offrir le panel de commerces, de services et d'équipements de proximité en réponse aux attentes des habitants. Ce panel doit également permettre de répondre aux attentes des personnes qui viennent travailler sur nos bourgs et nos villes ainsi que des touristes. Cependant, la présence de cette offre, dont la vitalité dépend des usagers, repose sur un environnement attractif et animé qui nous conduit à « réinventer » nos centres de villes et bourgs.

### ✓ **Mettre en œuvre le PLH et son programme d'actions à l'horizon 2022**

Le Programme Local de l'Habitat 2017-2022 définit les objectifs et les orientations de production de logements d'ici 2022, et permet de se mobiliser sur les besoins à satisfaire sur le court terme au regard de l'horizon du PLUi.

La mise en œuvre du PLH est le curseur de notre mobilisation sur la politique de l'habitat puisque les actions qu'il porte visent à stabiliser notre évolution démographique et à « maintenir la population » à son niveau 2011.

Notre objectif est d'accueillir 5 500 habitants de plus à l'horizon 2030. Réaliser le PLH et atteindre les objectifs qu'il fixe pour 2017-2022 est le premier levier pour répondre à nos ambitions démographiques et économiques.

- **Mieux répondre à la diversité des besoins** en particulier des ménages les plus vulnérables (revenus modestes, personnes âgées, personnes handicapées...) et continuer à développer les conditions du parcours résidentiel (diversité des typologies de logement en termes de taille et de statut d'occupation).
- **Relancer la construction d'une offre de logements diversifiée et adaptée aux spécificités territoriales.**
- **Poursuivre la dynamique d'amélioration du parc ancien.**
- **Favoriser la réalisation des projets de renouvellement urbain** dans les secteurs à forts enjeux urbains et notamment dans les secteurs suivants : « Denain-Centre-Lourches Gambetta », « La Sentinelle- Chasse Royale », Quartiers d'habitat minier « Sabatier » à Raismes et « Schneider » à Escaudain-Lourches, « Paul Manouvrier » à Saint-Amand-Les-Eaux.
- **Valoriser les outils de suivi de PLH** pour accompagner la mise en œuvre de la politique de l'habitat.



✓ **Planifier les grandes orientations de notre politique de l'habitat à l'horizon 2030**

Sous cette orientation, nous définissons les réponses à nos besoins en logements à l'horizon 2030 au regard de nos ambitions démographiques et économiques. Ces besoins sont quantitatifs et qualitatifs.

L'objectif quantitatif que nous fixons prend en compte le desserrement des ménages et l'accueil de nouveaux habitants, ainsi que les objectifs du SCoT concernant la remise sur le marché de logements vacants, le renouvellement du bâti. Il prend en compte les constructions commencées en 2014, 2015 et 2016 (données SITADEL).

A côté de l'objectif quantitatif, nous portons une attention sur les types de logements produits dans un souci de satisfaire les besoins manquants ou sous représentés et de favoriser l'équilibre social et générationnel des communes.

Enfin, il est important de souligner notre volonté d'être réactif et d'être en capacité de réajuster nos orientations pour tenir compte de l'évolution de notre territoire, des nouvelles dynamiques économiques, sociétales, etc.

A cette fin, le PLUi s'appuiera sur le dispositif de suivi du PLH.

- **Permettre de répondre aux besoins en logements** : nous visons une production totale à l'horizon 2030 d'un peu moins de 11 100 logements, soit un rythme moyen de 790 logements par an.
- **Veiller à développer une offre de logements, qui permet de répondre aux attentes de toutes les catégories socioprofessionnelles**
  - Des logements pour séduire les catégories socioprofessionnelles (CSP) sous représentées dans la population de La Porte du Hainaut.
  - Des logements qui répondent aux besoins des professionnels mobiles (ex. Appart'Hôtel).
  - Des logements qui répondent aux besoins de personnes en formation (en lien avec les pôles universitaires du Valenciennois, le développement de Créative Mine, le Lycée Horticole Régional...).
- **Permettre à chaque habitant de réaliser son parcours résidentiel sur le territoire**
  - Diversifier l'offre de logements en termes de type, taille, statut d'occupation.
  - Répartir la production de logements en tenant compte de l'offre existante sur les Communes.
  - Anticiper les besoins des seniors.
- **Permettre l'accueil des gens du voyage.**

✓ **Décliner la production de logements en fonction du projet de développement du territoire**

Notre effort de production, quantitatif et qualitatif, défini à l'échelle de la CAPH, est décliné à l'échelle des secteurs « ateliers territoriaux » au regard de l'organisation et du fonctionnement que développe notre projet de territoire afin de mettre en place les outils nécessaires pour localiser et définir les projets à impulser dans chaque secteur.

**Secteur de l'Amandinois,**

L'objectif quantitatif est d'environ 2 325 logements avec une programmation mixte

**Secteur de l'Ancien Corridor Minier,**

L'objectif quantitatif est d'environ 3 135 logements avec une programmation mixte

**Secteur du Denaisis,**

L'objectif quantitatif est d'environ 4 360 logements avec une programmation ....

**Secteur de l'Ostrevent,**

L'objectif quantitatif est de 1 260 logements avec une programmation mixte

### ✓ Développer des projets résidentiels innovants

*L'enjeu est de proposer des lieux de résidence qui séduisent les catégories socioprofessionnelles sous-représentées et les jeunes adultes à travers des projets qui répondent à la fois à leurs attentes au regard de l'habitation, mais aussi des valeurs qui animent leur mode de vie.*

*D'une manière générale, la réflexion sur nos projets résidentiels favorisera une programmation urbanistique qui intègre les enjeux environnementaux.*

- Promouvoir des projets de quartiers innovants (ex. Ecoquartier, réhabilitation/ renouvellement urbain).
- Engager une démarche d'habitat participatif.
- Valoriser au sein ou à proximité de ces quartiers des équipements culturels, associatifs.

### ✓ Promouvoir un habitat durable et innovant

*Cette orientation vise à amplifier le logement performant sur le plan énergétique et de la domotique (bâtiment passif ou à énergie positive et connectée).*

*Elle concerne autant la réhabilitation que le neuf.*

*Elle s'articule avec la valorisation des savoir-faire artisanaux du territoire et du déploiement du numérique. Elle s'appuie sur des démarches partenariales telles la démarche Création et Développement d'Eco-Entreprises (CD2E), ainsi que sur l'information du public sur ces démarches.*

- Toutes les constructions neuves s'inscrivent dans une démarche de performance énergétique : elles bénéficient de la qualification « bâtiment passif », mieux on favorise le bâtiment à énergie positive (le bâti est producteur d'énergie).
- Dans le cadre de la réhabilitation du bâti existant, une attention particulière est à apporter à la performance énergétique et l'habitabilité.
- Développer le bâtiment intelligent (domotique).
- Réaliser le déploiement Très Haut Débit (THD) accessible à tous les habitants à l'horizon 2022.
- Accompagner la réhabilitation des logements vacants.
- Veiller à la qualité architecturale du bâti et à son insertion dans son environnement sans pour autant s'interdire la créativité.
- Valoriser les matériaux innovants et écoresponsables et les faire connaître du public.
- Faciliter la gestion et le traitement des déchets, en intégrant de manière qualitative, les besoins de cette gestion notamment le tri dans la conception du bâti et des projets urbains.



Figure 11 : Schéma illustrant des principes de bâti durable

- ✓ **Anticiper l'évolution des personnels de santé dans l'exercice de leur profession pour faciliter le maintien et la création de « pôles de santé » de proximité au service des habitants.**

*Cette orientation vise à mobiliser le territoire sur des actions qui permettent d'accompagner l'installation de personnels de santé en articulation avec l'objectif d'offrir aux habitants un accès aux soins proche de leur lieu de résidence. Elle s'appuie sur la présence des centres hospitaliers (CH) sur l'arrondissement (Valenciennes, Denain et Saint-Amand-les-Eaux).*

- **Mettre en œuvre une stratégie de « parcours » de santé sur le territoire pour organiser la réponse aux besoins, identifiant les « pôles de santé de proximité » à développer en appui des centres hospitaliers.**
- **Réserver le cas échéant les sites où le développement de ces « pôles de santé de proximité » est à privilégier notamment au regard de leur accès, des transports en commun (TC), du stationnement, de la proximité d'autres équipements, services et commerces etc.**



Figure 12 : Lieu- Saint-Amand Reconversion de la ferme DELLOYE intégrant un pôle médical- CAPH

✓ **Imprégner une nouvelle dynamique du développement des commerces et services à travers l'organisation de chaque secteur.**

*Chaque secteur identifie une polarité qui rayonne sur l'ensemble de son périmètre. Au cœur de l'animation du secteur, il concentre les fonctions aux services des habitants - le développement économique, les commerces et services, les pôles d'échanges...*

*L'attractivité commerciale s'appuie sur les acteurs locaux, les entrepreneurs et les consommateurs. La connaissance et le suivi des attentes et des modes de consommation des consommateurs est importante pour être réactif et accompagner les acteurs du commerce et des services dans leur adaptation aux évolutions sociétales. Au nombre de ces acteurs, les agriculteurs et leurs produits disponibles pour la vente directe. L'enjeu est de les accompagner dans la montée en puissance de cette vente en les aidant sur le volet « commercial » (ex. faciliter la mise en place d'espaces de vente spécifiques, en des lieux de flux importants).*

- **Identifier les sites stratégiques :**
  - Les centres des villes et des bourgs des polarités,
  - Les ZACOM de Denain, Saint-Amand-les-Eaux, La Sentinelle et Petite-Forêt<sup>9</sup>.
  - Les gares et pôles d'échanges dans les polarités identifiées au PADD.
  - Sur des axes routiers importants dans les déplacements pendulaires (capter les flux).
  
- **Définir une stratégie de développement de l'attractivité commerciale avec les acteurs locaux :**
  - Connaître et anticiper les besoins des populations (résidentiels/usagers) pour cibler les implantations des commerces et amplifier l'offre, dans la recherche d'un équilibre général de l'offre.
  - Accompagner les commerçants dans leur adaptation au commerce de demain.
  - Se mobiliser pour préserver et gérer le foncier commercial.
  - Développer des lieux stratégiques pour vendre la production locale, les produits du terroir.
  - Contribuer au maintien et à la valorisation des marchés.
  
- **Amplifier la multifonctionnalité des centres-villes et des sites économiques en zones urbaines**
  - Soutenir le développement des activités tertiaires, de services et de bureaux dans les centre- villes.
  - Développer des projets de zones économiques innovants dans leur articulation avec le centre-ville et son offre de services.
  - Prévoir et valoriser les espaces à proximité des futurs équipements publics pour favoriser les implantations d'activités et le développement de l'emploi privé.
  
- **Réaffirmer le rôle des espaces centraux dans leur animation dans les bourgs et villages**
  - Marquer la visibilité des cœurs de bourgs et villages à travers leur multifonctionnalité, densité, qualité urbaine, vie sociale.
  - Veiller à ce que chaque commune s'attache à définir un projet urbain directeur mettant en valeur les cœurs des bourgs.
  - Accompagner le maintien des services de proximité et petits commerces dans les espaces ruraux.

<sup>9</sup> La ZACOM de PETITE-FORET bien que sur la CAVM est intégrée dans notre réflexion en raison de sa proximité avec le territoire de la CAPH

✓ **Articuler le développement et l'animation des centralités de villes, bourgs et villages avec la mobilité**

*Les commerces, services et équipements des centralités ont vocation à rayonner large sur leur territoire d'influence. Leur accès est un enjeu majeur pour capter le plus grand nombre d'usagers. Il est essentiel que la politique en matière de mobilité facilite cette accessibilité.*

- Organiser les déplacements pour capter les usagers sur les sites commerciaux dans les centres-villes et polarités.
- Compléter le maillage pour assurer l'accès aisé en transports en commun (TC), par les modes doux, et le co-voiturage.
- Prévoir le stationnement de tous modes de déplacements tout en optimisant la mutualisation des aires de stationnement.



Figure 13 : Raismes- Centre -ville. - CAPH.

## NEUTRALISER LES VECTEURS D'UN REGARD NEGATIF

Territoire industriel, La Porte du Hainaut porte les stigmates des industries qui ont cessé leurs activités ; ces stigmates masquent sa capacité à muter et sa volonté de s'ancrer dans le XXIème. Le regard que les élus, habitants portent sur le territoire ou celui qu'ils perçoivent des visiteurs est négatif, malgré les projets innovants et de très grande qualité que le territoire développe. Les vecteurs de ce regard ont été identifiés : les friches, les quartiers en grandes difficultés sociales, économiques et spatiales, la qualité urbanistique des espaces bâtis, l'environnement négligé... L'ensemble des orientations du projet de territoire exprimé dans le PADD vise à transformer le regard de et sur la CAPH, valorisant sa capacité à être moteur dans les « révolutions » industrielles (énergie, numérique) et culturelles (écoresponsabilité, solidarité), tout en veillant à ce que la mutation apporte le bien vivre à l'ensemble des habitants. Les orientations portées par l'axe « Neutraliser les vecteurs d'un regard négatif » ciblent des espaces les plus « marqueurs » de ce regard négatif.

### Valoriser nos friches et délaissées

#### ✓ **Elaborer une stratégie de renouvellement des friches à l'échelle de la Porte du Hainaut**

*Cette orientation mobilise le territoire pour que toute friche qu'elle soit industrielle, urbaine, commerciale, agricole, soit répertoriée, caractérisée en anticipation de son potentiel de mutation et qu'elle trouve un nouvel usage, même si celui-ci est provisoire, et ce afin de renverser la perception d'un environnement négligé.*

*L'agglomération avec les Communes a engagé un recensement notamment des friches industrielles, commerciales et agricoles et réfléchit à la mise en place d'un dispositif de suivi de leur évolution.*

- Tenir à jour un inventaire des friches et l'assortir d'un dispositif de suivi de leur mutation.
- Engager les démarches pour disposer d'une connaissance approfondie des caractéristiques des friches notamment des pollutions éventuelles, leur renaturalisation spontanée etc.
- Définir les occupations et leur traitement provisoire à court terme.
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire et animer une démarche : « Les friches, c'est l'affaire de tous ».

#### ✓ **Engager des projets exemplaires et innovants de mutation de friches stratégiques**

*Cette orientation engage concrètement la mobilisation du territoire sur la mutation de ses friches par le renouvellement de certaines friches importantes et « lourdes » pour servir le projet de développement du territoire porté par le PLUi.*

- Identifier des sites prioritaires ou leviers par leur caractère emblématique.
- Mobiliser les partenariats et adopter une démarche novatrice d'élaboration du futur projet intégrant la gestion des risques notamment de pollution des sols et sous-sols.
- Adopter un projet exemplaire, innovant, écoresponsable.
- Communiquer sur les projets.

## Métamorphoser les quartiers en grandes difficultés sociale, économique et spatiale pour une plus grande cohésion et solidarité entre habitants

### ✓ **Identifier les sites**

*Ces orientations visent à préparer et engager la métamorphose des secteurs qui rencontrent les plus grandes difficultés afin que chaque habitant de la CAPH ait l'environnement qui lui permette de réaliser dans de bonnes conditions son parcours de vie au sein de la communauté de notre territoire.*

Ces sites sont :

- Les secteurs en Quartiers prioritaires Politique de la Ville (QPV) ;
- Les secteurs de veille,
- Les secteurs stratégiques de certaines communes rurales.

### ✓ **Elaborer un « Master Plan de revitalisation urbaine » de ces secteurs**



Figure 14: ANRU 1- Boulevard de la Liberté - Douchy-les-Mines

- *Elaborer un prévisionnel de la mutation des secteurs retenus (notamment par rapport au développement et à l'organisation du territoire porté par le PADD).*
- *Initier des « Master Plans », pour les secteurs dont l'évolution est ciblée à court/moyen terme.*

### ✓ **Veiller à ce que la métamorphose urbanistique accompagne la réinsertion professionnelle des ménages**

*Cette orientation cherche à développer une politique de formation ciblée sur les besoins des filières existantes et à développer, au sein de la CAPH et du Valenciennois, afin d'ouvrir des perspectives aux personnes en difficultés par le retour à l'emploi notamment.*

*Est concerné en particulier tout actif résident sur La Porte du Hainaut et demandeur d'emploi pour lequel notre objectif est de l'aider à être en position d'occuper les emplois proposés ou à venir.*

- *Poursuivre et renforcer nos actions qui visent à connaître et suivre les besoins des entreprises (actions de suivi et d'accompagnement des entreprises industrielles, artisanales, d'activités tertiaires) et à les faire connaître aux demandeurs d'emploi.*
- *Faire connaître les formations mises à disposition.*
- *Répondre au besoin de proximité des « lieux » de formation (y compris via le numérique) : Développer des espaces dédiés regroupant les « outils » en des lieux stratégiques (ex. salons numériques, autres).*

## Mettre en œuvre une politique d'urbanisme qui porte une exigence de qualité et d'écoresponsabilité

### ✓ Définir un schéma d'aménagement des secteurs et de leurs polarités

Notre projet de territoire s'appuie sur la diversité de ses « paysages » (secteurs des ateliers) et des atouts et potentiels de chacun d'eux. Il s'est ainsi construit aussi à partir des scénarios que nous avons élaboré dans le cadre des ateliers territoriaux. Pour chaque secteur, le scénario que nous avons retenu pose les grandes orientations d'un aménagement et développement durables du secteur à l'appui d'une réflexion qui croise les thématiques. Cette orientation vise à poursuivre cette démarche pour tous nos projets urbains.

- Définir les grandes lignes programmatiques et les principes urbanistiques.
- Identifier les sites de projets exigeant une forte implication des collectivités et de leurs partenaires, notamment en secteur rural.
- Intégrer la politique de déplacements.

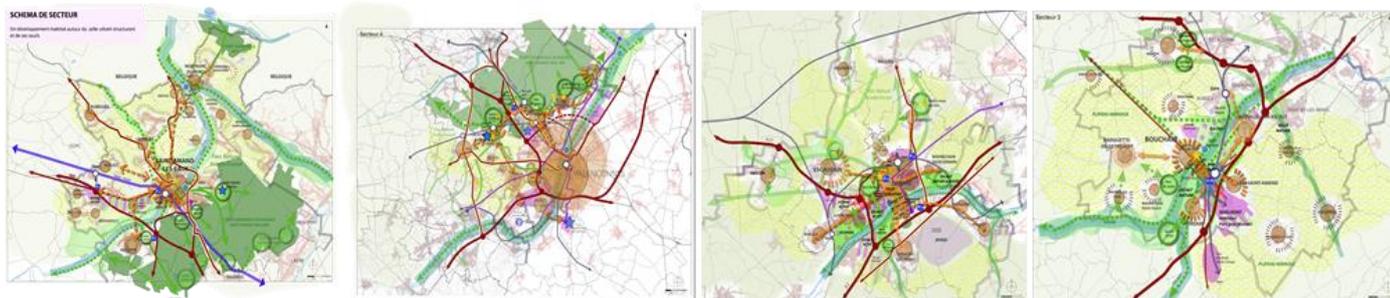


Figure 15: Ateliers territoriaux Scénarios retenus – Illustration non contractuelle

### ✓ Valoriser un urbanisme de projet

Notre ambition « de changer le regard de et sur La Porte du Hainaut » en valorisant exemplarité, innovation, écoresponsabilité.

Cette orientation dans la continuité de la précédente cherche à mettre en application ces valeurs en favorisant un urbanisme de projets plutôt qu'un urbanisme résultant de la seule application des règles d'occupation et d'utilisation des sols.

- Adopter une démarche d'élaboration du projet favorisant une réflexion globale intégrant les franges du site, questionnant son articulation avec le fonctionnement de la Commune tant sur le plan de la programmation (vocations du site), que les principes urbanistiques et environnementaux.
- Porter une attention particulière à la qualité des espaces publics.
- Avoir une exigence de qualité et d'écoresponsabilité.

- Favoriser l'innovation en particulier dans la prise en compte des risques dans les secteurs touchés.
- Intégrer les déplacements doux et leur connexion au réseau communal.
- L'Escaut : projet tête de pont, référence d'un urbanisme de projet.

✓ **Intégrer la prévention et la gestion des risques dans le projet de développement urbain**

*L'articulation entre prévention des risques et développement urbain qui peut se traduire par l'application d'un périmètre d'éloignement ou par l'intégration du risque dans le projet est essentielle.*

*Le risque d'inondation a été traité dans le chapitre « Préserver et mettre en valeur les patrimoines naturels et culturels, socle physique et identitaire du cadre de vie ».*

*Cette orientation rappelle la nécessité de prendre également en compte les risques technologiques, miniers, ceux liés à la qualité des sols et sous-sols...*

- Prendre en compte les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).
- Prendre en compte les Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM). Sont concernées les communes suivantes : Denain, Haveluy, Louches, La Sentinelle. Pour les autres communes : prendre en compte les aléas miniers (les risques principaux sont le tassement de terrain) et respecter les servitudes liées à la présence de puits de mines.
- Prendre en compte les risques liés à la présence de cavités souterraines.

- Favoriser le maintien en espaces naturels ou agricoles, des terres autour des sites industriels à risque, notamment ceux sous périmètre SEVESO.
- Sensibiliser les constructeurs et aménageurs sur les risques liés au retrait-gonflement des argiles en particulier dans les zones où l'aléa est identifié fort ou très fort.
- Prévenir des risques de nuisances sonores en évitant toute nouvelle urbanisation mixte à proximité des sources et en valorisant des espaces tampons à caractère agricole ou naturel.
- Appliquer le PEB de l'aéroport du Valenciennois-Charles Nungesser.

## ✓ Optimiser le foncier

Notre ambition est de réaliser le développement de notre territoire en maîtrisant la consommation d'espaces agricoles et naturels pour préserver les atouts de l'agglomération et ses potentiels majeurs pour son développement et son attractivité. Le recyclage des friches, le renouvellement urbain et l'optimisation du foncier déjà bâti en constituent les piliers et portent nos valeurs d'écoresponsabilité rapportées à l'usage des sols. L'optimisation du foncier concerne les espaces bâtis disponibles dans l'enveloppe urbaine telle qu'établie avec nos partenaires (SCoT, Etat, PNR etc...) dans le cadre de l'élaboration du « Compte Foncier à la commune ». Mais nous mesurons également la complexité des opérations de recyclage de friches et de renouvellement urbain sur notre territoire. Des extensions urbaines seront nécessaires, l'enjeu est de les maîtriser.

- Prioriser le renouvellement urbain en valorisant le foncier disponible dans l'enveloppe urbaine, en prenant en compte nos objectifs et orientations environnementales, paysagères et architecturales.
- Limiter les extensions aux besoins induits par nos objectifs démographiques et économiques mis en perspective avec nos capacités à optimiser le tissu déjà bâti.
- Respecter les principes du SCoT concernant la répartition entre renouvellement urbain/ extension, les densités minimales du SCoT, ainsi que la priorisation sur les DIVAT<sup>10</sup> en fonction de leurs potentialités existantes.
- Adopter une démarche d'optimisation durable et cohérente avec le projet de développement des secteurs.
- Porter une attention particulière dans le choix des sites d'extension urbaine.

<sup>10</sup> DIVAT= Disques de Valorisation des Axes de Transports en commun

✓ **Porter une attention particulière à la qualité des espaces**

*Cette orientation acte l'importance des espaces publics dans la qualité du cadre de vie offert aux habitants, aux entreprises ainsi qu'aux touristes, qu'il s'agisse d'espaces dédiés aux déplacements ou aux lieux de rencontre (places, parvis). Ils doivent séduire, retenir. On aura le souci de prendre en compte, dans la mesure du possible, les circulations et besoins d'accès des engins agricoles.*



Figure 16 : Faubourg du Château à Denain - Antea Group



Figure 17 : Médiathèque - Escaudain - Antea Group

- Traiter les entrées d'agglomération et de villes, bourgs et villages.
- Paysager les axes de déplacements modes doux infra communautaire et les connecter à ceux des territoires voisins.
- Paysager les axes routiers structurants, notamment lors des aménagements pour intégrer les modes doux, tout en veillant à mettre en valeur les vues sur nos paysages.
- Mettre en place une politique d'entretien des axes routiers notamment majeurs et structurants pour contribuer à neutraliser l'image négative perçue du territoire auquel contribue l'aspect dégradé de ces axes et de leurs abords.
- Intégrer la mise en valeur des commerces dans le traitement des espaces publics qui les desservent.
- Valoriser un traitement des espaces publics majeurs/stratégiques en tenant compte de leur multifonctionnalité,
- Veiller à l'entretien des espaces routiers nationaux et départementaux.
- Préserver les vues « intéressantes » depuis les axes.

# LA PORTE DU HAINAUT, UNE MINE DE TALENTS

## ÊTRE INNOVANT ET AUDACIEUX

La Porte du Hainaut, fait partie de la zone d'emploi du Valenciennois qui compte autant d'emplois que d'actifs résidents. Malgré tout, notre territoire fait face à un taux de chômage élevé (15 000 demandeurs en 2016) avec cette particularité qu'il touche les jeunes et pèse lourdement sur certaines communes. Une partie de ce chômage s'explique par un réel décalage entre la qualification des demandeurs d'emploi et celle requise par les emplois offerts sur le territoire.

Le tissu économique de la CAPH repose d'abord sur des activités industrielles établies : l'automobile, l'industrie ferroviaire, la métallurgie, la chimie et l'industrie pharmaceutique. Elles représentent plus de 38% des emplois. Ce maintien des emplois ne doit pas masquer une certaine fragilité pour notre territoire dont une part importante dépend de la vitalité de quelques entreprises. La baisse des effectifs dans les secteurs des « services aux entreprises » et de « transport et de la logistique » souligne la difficulté de notre territoire à se positionner sur ces activités. Si le recul des services aux entreprises peut s'expliquer par la concentration des sièges sociaux dans les grandes métropoles, le recul dans la logistique apparaît comme une faiblesse du territoire dans la mesure où il a un très bon niveau d'accessibilité et de desserte et qu'avec l'e-commerce ce secteur est amené à se développer de manière exponentielle. Le commerce de détail est globalement un secteur dynamique. Cependant, ce dynamisme bénéficie moins aux centres des villes, qui accusent un recul au profit des zones commerciales. A court terme, ce secteur d'activité doit également intégrer l'évolution des comportements des consommateurs induite par l'e-commerce. La Porte du Hainaut, en les anticipant, peut se positionner pour développer les activités en lien avec l'e-commerce (logistique de proximité, gestion des retours, drives, showrooms...). Le secteur des « services marchands à la personne » est sous représenté. La Porte du Hainaut offre de nombreuses activités de loisirs et une réelle attractivité touristique à l'appui de grands labels Thermalisme/Bien être, Patrimoine UNESCO, Parc Naturel. Elle doit transformer ce potentiel en économie touristique en captant les touristes pour des séjours. L'agriculture, une activité économique importante sur notre territoire, est diversifiée. Mais, elle est en recul en termes de surfaces utiles, d'emplois directs et de nombre d'exploitations. Cependant, sous l'impulsion de certains exploitants agricoles, accompagnés par des institutionnels (ex. PNR, Chambre d'Agriculture...), se développe aux côtés de l'agriculture « nourricière/productive », une agriculture de proximité qui se structure en circuits-courts. Et de nombreux agriculteurs ont des projets de diversification. L'enjeu est de préserver les terres agricoles et d'accompagner les porteurs de projets de l'agriculture de demain.

De par son positionnement, ses savoir-faire industriels, sa population active et ses actions économiques, la Porte du Hainaut offre de nombreux atouts qui ouvrent de réelles perspectives sur un développement économique créateur d'emplois et de richesses. Notre objectif est de favoriser la création d'emplois sur notre territoire en soutenant le développement de nos filières traditionnelles et des filières qui, à court terme, seront majeures dans le paysage économique des décennies à venir (l'image, le numérique, l'énergie...). « La volonté de continuer, et le courage d'innover ». Nous voulons inciter les jeunes qui sortent de nos universités à entreprendre sur le Valenciennois.

Aussi, nous visons l'excellence de La Porte du Hainaut en matière économique à travers une stratégie ancrée dans l'innovation et des projets audacieux qui veillent à offrir un haut niveau de qualité dans l'accueil et l'accompagnement des entreprises et de leurs personnels et qui intègrent une politique de formation ajustée aux besoins et ambitions du territoire.

## Capitaliser nos savoir-faire industriels et artisanaux

- ✓ **Faciliter le maintien et le développement de nos industries traditionnelles automobiles, ferroviaires, pharmaceutiques**

*Terre d'accueil d'industries des transports automobiles et ferroviaires et bientôt aéronautiques, le territoire réunit un socle solide de savoir-faire industriels à conforter et amplifier en valorisant notre capacité à soutenir le développement des unités industrielles mais également à accueillir les activités d'ingénierie, de formation de recherche qui les accompagnent.*

*Terre d'accueil d'industries pharmaceutiques et d'activités autour du thermalisme, nous voulons valoriser la Porte du Hainaut en pôle d'excellence « Santé-Bien-être »*

- *Poursuivre nos actions pour accompagner le renforcement de notre filière Industrie des transports et se mobiliser pour créer un véritable « pôle » dans cette filière sur notre territoire : accompagner et conforter les entreprises de ce pôle au sein des clusters existants afin de localiser d'autres activités valorisant les compétences locales.*
- *Conforter SAINT-AMAND-LES-EAUX en pôle d'excellence de l'industrie pharmaceutique et « santé-bien être »,*
  - *Conforter l'accueil des industries pharmaceutiques.*
  - *Veiller à disposer du foncier permettant de conforter la filière pharmaceutique d'une part et d'accueillir des entreprises orientées sur la Santé et le Bien-être, dont ceux des Séniors, impulsant une dynamique exemplaire du développement de la Silver Economie<sup>11</sup> d'autre part.*

- ✓ **Valoriser nos artisans, acteurs du développement d'un bâti durable et intelligent**

*Le secteur de la construction est un secteur appelé à se développer au regard des besoins notamment en logements, des exigences de performances énergétiques des constructions, d'écoresponsabilité des projets urbains...*

- *Mettre en valeur nos savoir-faire artisanaux (projets urbains et de constructions innovants réalisés par des artisans locaux).*
- *Mettre en valeur et poursuivre la formation de proximité pour accompagner les professionnels dans les mutations à venir (ex. l'écoresponsabilité des bâtiments, la domotique...).*

<sup>11</sup> Silver Economie = l'économie générée par l'ensemble des produits et services destinés aux personnes âgées de plus de 60 ans.

## S'investir dans l'innovation et les filières d'excellence de demain

### ✓ **Arenberg Créative Mine, pôle d'excellence en Image et médias numériques**

Lieu emblématique du Bassin Minier, patrimoine mondial de l'UNESCO, Arenberg-Créative Mine fait l'objet d'une vaste opération de réhabilitation et de reconversion. Grâce à ses équipements de pointe, ses décors naturels, ses espaces fonctionnels, le site est aujourd'hui reconnu pilier structurant du pôle image régional PICTANOVO et contribue au développement de la filière en Région Hauts de France. Arenberg – Créative Mine accueille et développe de multiples activités : recherche universitaire, tournage, tourisme, évènementiels...

Le projet de territoire vise à poursuivre le développement du site Arenberg Créative Mine destiné à devenir un des 3 sites d'excellence de l'industrie de l'image et de numérique de la Région. Cette ambition nécessite une mobilisation forte sur les volets habitat et mobilité.

- Poursuivre le développement de la filière Image en valorisant les équipements de création et de production cinématographique.
- Renforcer la création industrielle 3D.
- Accueillir les entreprises montantes dans ce secteur d'activité (artistes, chercheurs, start-ups).
- Mettre en valeur les activités nouvelles du site et son rôle dans le développement du tourisme.



Figure 18 : Créative-Mine Arenberg - Wallers-Antea Group

### ✓ **La CAPH, contributrice active de la 3<sup>ème</sup> révolution industrielle**

La Région des Hauts de France s'est engagée dans la 3<sup>ème</sup> révolution industrielle : celle de l'énergie renouvelable. La CAPH se saisit de cette opportunité avec l'ambition d'être un territoire de référence.

Elle est déjà engagée dans un projet de parc d'activités « nouvelle génération » notamment sur le site des « Pierres Blanches » à Denain, qui d'une part offre l'accès à de l'énergie renouvelable (un réseau de chaleur issu du Centre de Valorisation Energétique (CVE), une possibilité de raccordement direct à un parc photovoltaïque (Lourches) et à une unité de production d'électricité produite grâce à la récupération de gaz de grisou dans les galeries minières,) d'autre part des modes de déplacements alternatifs aux véhicules motorisés (doux, voie d'eau, train et tram).

- Développer la production d'énergies renouvelables, son stockage et sa distribution (smartgrid/ réseaux pilotés ou intelligents).
- Promouvoir des bâtiments producteurs d'énergie. Développer les moyens de transport propre.
- Favoriser l'intermodalité pour un transport plus « propre » des marchandises.

Développer le photovoltaïque et l'éolien en intelligence avec la nécessité de préserver les terres agricoles.

- Accompagner le développement de la filière bois-énergie.
- Se positionner pour développer sur la CAPH, la formation, la recherche et le développement dans la filière énergétique.

### ✓ **Se positionner dans la filière e-logistique**

*L'explosion du e-commerce offre une opportunité de développer un ensemble d'activités commerciales et logistiques autour de ce mode d'achat qui viendrait conforter l'activité commerciale existante sur le territoire. En effet, la Porte du Hainaut bénéficie de son positionnement sur un corridor marchand à proximité de grandes agglomérations. Son développement sur la CAPH peut être exemplaire d'une économie circulaire.*

*L'orientation sur le e-commerce est une priorité stratégique. Ne sont pas exclues les implantations logistiques qui s'implantent ou peuvent s'implanter dans nos parcs industriels.*

- Développer un site ou des sites dédiés sur le corridor de l'Escaut, proches des pôles de mobilité et des centres urbains ;
- Accompagner les PME et TPE pour les aider à développer leur e-commerce (créer une zone locale pour mutualiser les locaux, les transports...).
- Intégrer une mixité des activités liées aux services du e-commerce : showrooms, services aux consommateurs (points de retrait, de retour, outlet center...).
- Renforcer la technicité de l'importante main d'œuvre locale disponible pour ces activités.
- Valoriser l'économie circulaire<sup>12</sup>.

### ✓ **Devenir un territoire de destination touristique**

*C'est un objectif majeur qui est porté par l'ensemble des orientations exprimées dans le PADD. L'afficher ici permet de rappeler quelques-unes des conditions à réunir et de souligner le potentiel économique en termes de ressources et d'emplois.*

*Notre ambition est de devenir un territoire de destination touristique au rayonnement nationale et international. Pour cela, nous voulons mobiliser tous les acteurs, développer des « produits touristiques » intéressants et attractifs, ainsi que notre capacité et qualité d'accueil des visiteurs. Nous avons des labels soulignant la qualité de nos potentiels touristiques, Thermalisme, UNESCO, PNR. Nous participons à un évènementiel suivi mondialement (la course Paris-Roubaix) et nous avons le potentiel pour en initier d'autres de même envergure.*

- Préserver et mettre en valeur les patrimoines naturels et culturels.
- Accompagner le développement du tourisme culturel et de loisirs à travers notamment la valorisation et la mise en réseau des éléments du patrimoine naturel et du patrimoine culturel en particulier celui labellisé UNESCO, à l'échelle de la CAPH et des territoires voisins.
- Décliner la trame verte et bleue et mettre en valeur les « hubs nature et patrimoine ».
- Accompagner le développement du tourisme fluvial à travers la mise en œuvre du Plan Bleu Scarpe Escaut.
- Réaliser les projets de requalification des espaces le long de l'Escaut et de la Scarpe, projets « tête de pont » du développement du territoire.

<sup>12</sup> Economie circulaire est un modèle économique qui repose sur la création de boucles de valeur positives à chaque utilisation ou réutilisation de la matière ou du produit avant destruction finale (limiter le gaspillage des ressources et l'impact environnemental). Il met l'accent sur de nouveaux modes de conception, production et de consommation, le prolongement de la durée d'usage des produits, l'usage plutôt que la possession de bien, la réutilisation et le recyclage de composants.



Figure 19 : Port fluvial Saint-Amand-Les Eaux- CAPH

- Mettre en œuvre la politique définie en matière de mobilité (lisibilité des entrées du territoire, transports en commun, mobilité douce, haltes fluviales).
- Favoriser les projets innovants d'hébergement.
- Développer les itinéraires de découvertes du territoire.
- Amplifier la signalétique, la communication.

### ✓ **Services à la personne marchands et services aux entreprises**

A travers les actions portées par cette orientation, le territoire cherche à développer un ensemble de services qui contribue à offrir un environnement de grande qualité aux habitants et aux entreprises que nous accueillons et à celles que nous souhaitons attirer.

Dans le cadre de ce développement, nous cherchons aussi à positionner la CAPH en référence dans la Silver Economy. Avec le vieillissement de la population, et notre volonté d'être « terre d'accueil » pour tous, s'ouvre des perspectives très importants d'innovation, d'emplois et dans de nombreux segments intéressants les séniors et le « bien vieillir ».

- Identifier les services à la personne y compris pour les séniors, afin d'accompagner leur développement.
- Mise en place de programmes structurants de services à la personne en zone urbaine avec de l'immobilier dédié à la production de services (conciergerie, repas, blanchisserie...), à la formation des agents, à la communication et aide aux clients par internet et téléphone.
- Fixer les activités de services à la personne en accord avec les demandeurs d'emplois et les emplois futurs.

✓ **Une agriculture nourricière, de proximité, innovante, solidaire écoresponsable**

*Si l'agriculture participe à la préservation et mise en valeur de nos paysages et à la qualité du cadre de vie, c'est d'abord une activité économique majeure.*

*L'objectif est d'accompagner l'agriculture pour la pérenniser sur notre territoire et l'aider à intégrer les mutations nécessaires liées à l'évolution des modes de vie des consommateurs.*

- *Préserver les outils de l'agriculture en limitant la consommation des terres agricoles, mais également en intégrant dans le projet de développement des Communes, la préservation des parcelles stratégiques, les principes d'éloignement, les projets des exploitants, les questions en matière de déplacements d'engins agricoles.*
- *Encourager la diversification des activités agricoles.*
- *Accompagner son évolution vers une agriculture raisonnée/bio, agroforestière...*
- *Permettre le changement de destination des bâtiments agricoles qui ne sont plus utilisés pour l'activité agricole et qui présentent un intérêt patrimonial, architectural, culturel.*
- *Accompagner le développement des circuits de proximité : faciliter la création de sites de vente dédiés et leur fonctionnement (aide à la commercialisation, formation, favoriser les circuits-courts, développer le e-commerce).*



Figure 20: Ensemble de constructions agricoles reconverti en logements – Bruille-Saint-Amand - CAPH

## « Réinventer » nos espaces économiques

### ✓ Revisiter nos zones économiques et développer des zones de haute qualité

Dans le cadre de cette orientation, le territoire réinterroge ses sites économiques et leur rôle dans le développement économique de la CAPH au regard des besoins des entreprises et des filières à développer, de la mise en lumière du dynamisme économique du territoire, de la volonté de rapprocher l'emploi du résidentiel (réduire les déplacements pendulaires) et de favoriser la réinsertion des demandeurs d'emplois.

Sur la base d'une évaluation de nos zones d'activités, on questionne leur périmètre, les besoins d'évolution afin de définir les zones à l'horizon 2030.

A l'appui d'un schéma d'orientation de la programmation dominante des zones économiques et en favorisant le développement de sites thématiques, La Porte du Hainaut affiche ses savoir-faire et potentiels pour accueillir les entreprises dans un environnement de grande qualité et qui apportent les réponses à leurs besoins. L'objectif est d'accompagner la politique de commercialisation en s'appuyant sur des études d'avant-projet de développement favorisant « la vente » d'idées en adéquation avec les potentiels du territoire.



Figure 21 : ZA Sars-et-Rosières- GEO2R

- **Développer une offre qualitative de zones d'activités économiques identifiées en respectant les exigences d'économie et de rationalisation du foncier.**
  - Optimiser le foncier économique,
  - Valoriser les friches en particulier industrielles pour un usage économique notamment lorsqu'elles offrent le potentiel pour répondre aux besoins des entreprises (accès, infrastructures, foncier...).
- **Définir les zones d'activités économiques à développer ou conforter sur notre territoire à l'horizon 2030 pour répondre aux objectifs d'accueil d'entreprises et de création d'emplois de l'agglomération. Pour ces zones, élaborer un projet d'aménagement globale intégrant l'environnement au sens large.**
- **Elaborer un Schéma d'orientation de la programmation dominante des occupations des zones économiques de l'agglomération (vocation) :**
  - pour favoriser l'accueil d'activités les plus pertinentes par rapport au site et son insertion dans l'environnement large,
  - pour favoriser le développement de sites thématiques en articulation avec la valorisation de nos filières : Arenberg – Créative Mine, pôle mécanique ferroviaire sur la ZA Plouich et du Bas Pré à Raismes, Village d'artisans comme à Saint-Amand-les-Eaux, Eco'Valley Site Thermique de Bouchain etc...
  - pour articuler leur développement/évolution avec l'objectif de rapprochement lieu de travail et de résidence et les déplacements alternatifs à la voiture, notamment TC,
  - pour avoir une vision à moyen et long terme de l'offre disponible.

- **Favoriser le développement d'activités économiques notamment du secteur tertiaire dans les zones déjà urbanisées, en articulation avec l'armature urbaine du territoire ainsi que le déploiement des TC et pôles d'échanges.**
  - Valoriser dans l'enveloppe urbaine le foncier disponible ou mutable susceptible d'accueillir prioritairement de nouvelles activités.
  - Identifier au plus près des pôles d'échanges, arrêts de tramways et équipements publics porteurs d'activités, des espaces disponibles ou mutables et y favoriser l'implantation de bureaux et de pôles d'ingénierie (mobilité des salariés).
  - Développer des espaces de coworking.
  - Faciliter l'installation d'entreprises dans les zones en grandes difficultés afin d'aider à inscrire leurs habitants demandeurs d'emploi dans un parcours qualifiant offrant des débouchés (service à la personne, filière verte...).
  
- **Avoir une politique ambitieuse et innovante pour une offre qualitative des Parcs et Zones d'activités**
  - Veiller à la qualité de la desserte notamment routière de nos zones d'activités en programmant les ouvrages d'infrastructure nécessaires (ex. connexion des ZA Des soufflantes et Pierres Blanches à l'A21, ou encore de la zone Hordain- Hainaut sur l'A2).
  - Veiller à la qualité des accès et de la desserte des Parcs et zones d'activités, intégrant les aménagements en faveurs des déplacements alternatifs à la voiture.
  - Assurer leur desserte numérique de très haut débit (THD).
  - Favoriser l'implantation de Data Centers à grande échelle ou mutualisés.
  - Accompagner les entreprises par une offre de services aux entreprises et une offre de services aux personnels sur site ou à proximité (restauration, espaces récréatifs, sportifs, culturels, service de conciergerie...).
  - Être exigeant sur la qualité environnementale, urbanistique, paysagère et architecturale de nos sites.
  - Avoir une attention particulière aux interfaces entre parcs / zones d'activités et quartiers résidentiels ou mixtes.

✓ **Poursuivre et consolider l'action économique de la CAPH**

*L'action économique de la CAPH est reconnue comme majeure pour accompagner nos ambitions de développement économique. Dans le cadre de l'élaboration du projet de développement du territoire, ont été confirmées les actions à consolider. Celles-ci ne sont pas strictement d'urbanisme ; en revanche, elles sont nécessaires à la réalisation de celles qui le sont.*

- ***Le développement d'une offre foncière et immobilière (acquisition du foncier, aménagement et équipement des parcs d'activités et de leur accessibilité, production d'immobilier) sur des espaces pertinents et notamment ceux à reconverter.***

***L'amplification des actions de marketing et des services de support pour les projets d'entreprises notamment dans les secteurs de spécialité (Pôle mécanique, Image & industrie 3D, Santé, Senior & Silver Economy, e- Logistique & e-commerce...).***

- ***La mise en place et suivi de formations de qualité :***
  - Connaître les besoins des entreprises et des demandeurs d'emplois,
  - Réunir le monde des entreprises et celui de la formation pour établir et animer les cursus de formation.
  
- ***L'accompagnement continu des entreprises à travers :***
  - Un suivi résidentiel soutenu des entreprises, notamment des PME, afin de les accompagner dans leur développement et être réactif à apporter des solutions notamment foncières et immobilières,
  - Un support au montage de projet,
  - L'aide à l'investissement,
  - La mise en réseaux des entreprises et l'animation de ce réseau (Agence de développement, événementiels comme le Salon Made in Hainaut...).

✓ **Mettre en valeur les dynamiques et potentiels économiques dans l'organisation et le fonctionnement du territoire**

*Le développement de « la Porte du Hainaut, Une Mine de Talents » s'appuie sur ses ambitions en matière de développement économique.*

*L'organisation, le fonctionnement et l'aménagement du territoire intègrent ces ambitions, avec un souci constant de donner une visibilité de ses potentiels et savoir-faire et de rendre perceptible sa capacité à promouvoir des projets innovants et de qualité.*

- Veiller à la visibilité, la lisibilité et l'animation des « cœurs économiques » de chaque secteur : les zones d'activités majeures, les centres villes, les polarités de secteurs.
- Renforcer les sites stratégiques des filières d'excellence : accès, services, proximité du développement résidentiel.
- Mettre en valeur des sites « vitrine » de la CAPH.
- Mettre en valeur des sites touristiques et/ou de loisirs existants ou à développer.
- Renforcer les centres-villes en particulier des pôles en y favorisant l'accueil d'activités tertiaires.



## Développement économique

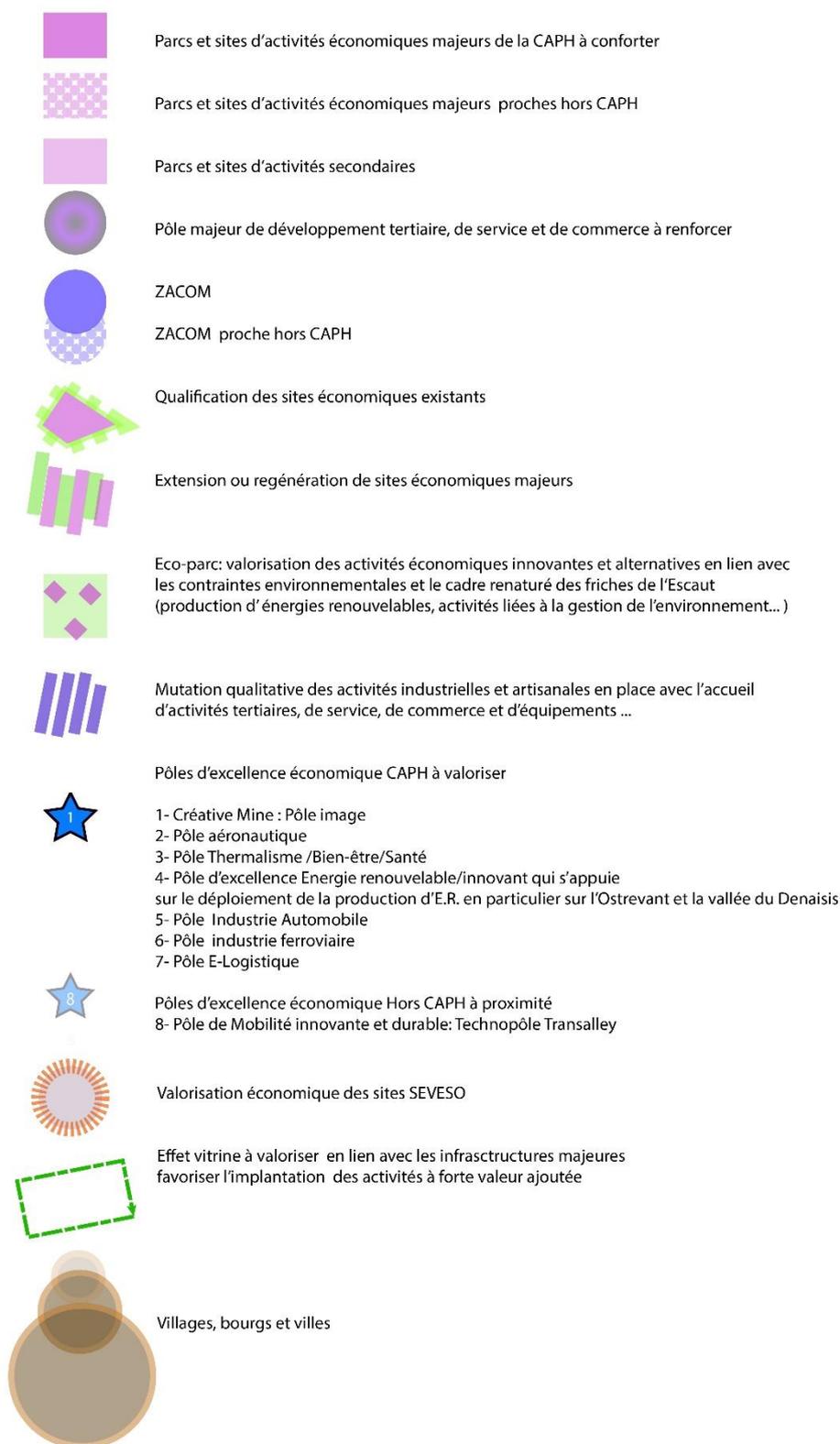


Figure 23: Être innovant et audacieux pour le territoire- Légende Antea Group

## **PARTICIPER AU DYNAMISME DU VALENCIENNOIS « BASSIN DE VIE » MAJEUR DE LA REGION HAUTS DE FRANCE**

La Porte du Hainaut n'est pas un territoire « isolé, vivant en autarcie », mais un territoire ouvert et en synergie avec les territoires voisins. L'agglomération de la Porte du Hainaut, avec celle de Valenciennes Métropole forme l'arrondissement du Valenciennes. Cette « entité territoriale » résultat d'un découpage administratif ne doit pas masquer le développement historique du Valenciennois, qu'il partage largement avec les territoires voisins, ni son appartenance et rôle dans la Région des Hauts de France. Celle-ci, située au cœur du triangle Paris-Londres-Bruxelles, bénéficie d'une position privilégiée dans une des régions de l'Union Européenne les plus densément peuplées, riches et dynamiques.

La Porte du Hainaut est en interface du Douaisis, du Cambrésis, de la Belgique et de Métropole Lilloise et bénéficie d'un bon niveau d'accessibilité porté par un réseau d'axes de communication routiers, ferroviaires et fluviaux important. Ce positionnement privilégié explique l'importance des flux qui traversent le territoire. Il est aussi un atout majeur dans son développement et celle du Valenciennois.

L'enjeu pour la Porte du Hainaut est de tirer le meilleur parti possible de ce positionnement.

Une des grandes caractéristiques de la Porte du Hainaut est la diversité de son territoire : le projet identifie l'Amandinois, le Denaisis, L'Ostrevent, et l'Ancien Corridor Minier. L'autre est l'absence (contrairement à Valenciennes Métropole) d'une ville concentrant les fonctions : au sein de la Porte du Hainaut, plusieurs villes-pôles portent ces fonctions.

Aussi, le projet de territoire vise à répondre à plusieurs objectifs :

Le premier est de développer et rendre lisible l'organisation et le fonctionnement de l'agglomération. Ceux-ci demandent de valoriser son armature urbaine.

Le deuxième concerne la mobilité et déploie des orientations au service de cette organisation.

Le troisième a pour ambition de mobiliser tous les acteurs au sein de la Porte du Hainaut et en dehors, afin de multiplier, d'amplifier les partenariats et les synergies. L'ambition est de tendre vers une réorganisation des compétences et de leur fonctionnement qui permet la mutualisation des moyens (ressources humaines et financières) et favorise l'innovation pour offrir aux usagers un service efficace, de qualité et à un moindre coût.

## L'armature urbaine du PLUi : une organisation multipolaire, un territoire maillé et connecté au pôle central de Valenciennes et sa couronne

### ✓ **L'armature urbaine du SCoT : Une organisation du territoire à l'échelle du Valenciennois.**

*L'armature urbaine du SCoT positionne l'organisation du territoire de la CAPH dans son environnement large, celui du bassin Valenciennois. Cette armature a été prise en compte dans notre réflexion sur l'armature du PLUi.*

- Un pôle secondaire DENAIN,
- Un pôle d'équilibre SAINT-AMAND-LES-EAUX,
- Les communes dans la couronne du pôle central : LA SENTINELLE et TRITH-SAINT-LÉGER,
- Des Communes urbaines structurantes : BOUCHAIN, DOUCHY-LES-MINES, ESCAUDAIN, HERIN, WALLERS, RAISMES, ESCAUTPONT,
- Des communes périurbaines et rurales.

### ✓ **L'armature urbaine du PLUi : Une organisation du territoire multipolaire, maillé et connecté au pôle central de Valenciennes et sa couronne**

*L'armature urbaine du projet de territoire de la CAPH complète et précise celle du SCoT. S'appuyant sur la multipolarité de l'agglomération et prenant en compte les spécificités des bassins de vie infra communautaires (secteurs d'ateliers territoriaux), l'armature du PLUi cherche à tirer parti des atouts de chaque secteur et de renforcer les dynamiques positives et les synergies au sein des secteurs et entre eux. Les communes identifiées au SCoT « pôle secondaire et d'équilibre », « dans la couronne du pôle central » et « structurantes » sont le socle de l'organisation des « polarités du PLUi ». D'autres communes classées « périurbaines » ou « rurales » au SCoT ont été retenues en appui pour constituer une polarité de secteur. Dans les polarités du PLUi, l'enjeu est de concentrer nos efforts pour soutenir leur vitalité afin de servir le développement et l'animation de l'ensemble du secteur et de la CAPH. Mais, il est important de souligner que toutes les communes ont un rôle et a minima devront être en mesure de maintenir leur population et niveau de services.*

- Dans chaque secteur, a été établi un Schéma spatialisant les grandes orientations de développement et d'aménagement. Ce schéma identifie notamment la « polarité » du secteur. Celle-ci est formée d'une commune-centre et de communes d'appuis.
  - **L'Amandinois**  
 Le rayonnement de l'Amandinois repose principalement sur le développement de la polarité SAINT-AMAND-LES -EAUX et HASNON. Cette polarité s'appuie notamment sur les sites économiques stratégiques et/ ou vitrines le long de la RD 953 entre la ville-centre et l'échangeur sur l'A23 à SARS-ET-ROSIERES et ROSULT. MORTAGNE-DU-NORD, MAULDE, THUN-SAINT-AMAND et FLINES-LES-MORTAGNE constituent une polarité d'appui irrigant le nord de l'Amandinois, « Porte » du territoire sur la Belgique. La mise en valeur de cet ensemble à forte valeur environnementale et paysager vise à connecter deux pôles touristiques importants : Saint-Amand-les-Eaux et Antoing (base de loisirs).
  - **L'Ancien Corridor Minier**  
 Le rayonnement de l'Ancien Corridor Minier est porté par RAISMES (au carrefour des dynamiques Nord-Sud et Est-Ouest et à l'interface Nord de Valenciennes, en plein essor) et par la mise en valeur du patrimoine naturel et minier, d'un « Hub nature-patrimoine », un des produits d'appel touristique de la CAPH. En appui, WALLERS et le site d'excellence économique Arenberg-Créative Mine, HERIN et la zone d'activité de Prouvy, LA SENTINELLE ET TRITH-SAINT-LÉGER situées dans la première couronne de Valenciennes.
  - **Le Denaisis**  
 Le rayonnement du Denaisis est porté par la ville de DENAIN, pôle secondaire de l'arrondissement. ESCAUDAIN et DOUCHY-LES-MINES viennent en appui notamment sur le développement économique avec le site stratégique des « Soufflantes », site vitrine sur l'A21, ainsi que le site du Château d'eau. Le projet phare est celui de « l'Escaut-Tête de pont ».
  - **L'Ostrevent**  
 BOUCHAIN est la principale commune de l'Ostrevent. Le renforcement de ce secteur est porté par cette commune, HORDAIN et LIEU-SAINT-AMAND avec pour objectif majeur le renforcement et la visibilité d'une centralité sur ce territoire. Le secteur partage avec le Denaisis le projet « l'Escaut-Tête de pont ».
- Dans chaque secteur, élaborer un Schéma Directeur des polarités pour décliner les opérations à réaliser et veiller à leur insertion dans le projet global de développement du secteur, le phaser, préparer la mobilisation du foncier, associer les partenaires etc.
- Le développement économique et résidentiel est priorisé sur les polarités.

- *Dans ces polarités des espaces et axes sont identifiées stratégiques : ils doivent faire l'objet d'un traitement urbain qui rend lisible leur rôle dans le renforcement et l'organisation des polarités :*
  - *Intensité urbaine,*
  - *Mixité fonctionnelle, diversité des usages,*
  - *Intégration des modes de déplacements alternatifs à la voiture,*
  - *Qualité des espaces publics et des espaces stratégiques.*
- *Les liaisons et la mise en réseau des polarités entre elles et des polarités avec leurs communes « satellites » est à renforcer, notamment à travers le déploiement des orientations relatives à la mobilité.*



## Armature urbaine



Figure 25: L'organisation du territoire de la CAPH- Légende Antea Group

## La mobilité au service des projets et de l'organisation du territoire

### ✓ **Un réseau routier hiérarchisé pour une lisibilité du territoire et de son armature**

Notre territoire dispose d'un réseau dense d'infrastructures routières qui irriguent l'ensemble du territoire. L'enjeu est de tirer le meilleur parti de ces infrastructures en valorisant leurs rôles, qui pour certains axes sont de différents ordres.

Ainsi, La Porte du Hainaut est traversée par des axes majeurs qui le relient aux territoires voisins et transnationaux, tels les autoroutes A2, A21, A23. Ces axes ont un rôle important, essentiel de « vitrine » qu'il importe de valoriser pour capter les flux.

D'autres axes se distinguent en ce qu'ils contribuent à structurer le maillage du territoire infra communautaire.

Notre objectif est, outre d'améliorer les déplacements, qu'à travers la hiérarchisation des axes, on rende lisible l'organisation de notre territoire, qu'à travers leur aménagement et celui de leurs abords, on valorise les potentiels et la qualité de notre territoire.

- **Capter et retenir les flux empruntant les axes autoroutiers, ces axes majeurs d'entrées et de traversées du territoire.**

- Hiérarchiser les échangeurs ;
- Valoriser les échangeurs stratégiques « Seuil d'agglomération ou de pôles majeurs et/ou de sites économiques » tels ceux de ROSULT/ SARS-ET-ROSIÈRES, HASNON, RAISMES, DENAIN –CENTRE VILLE, BOUCHAIN/ IWUY (coopération avec Cambrésis) : montée en puissance nette du niveau de services (Signalétique Info. Aires de covoiturages et/ou mutualisation des aires de stationnement pour développer le covoiturage...);
- Veiller à la qualité des aménagements des sites et espaces en « vitrine ».

- **Conforter le rôle des autres axes routiers dans l'organisation, le fonctionnement et le maillage du territoire.**

- Hiérarchiser les axes ;
- Rendre lisibles les axes qui mettent en réseau les communes avec leurs pôles et les polarités entre elles à travers des aménagements qui offrent aux usagers un service différencié de bon à très bon niveau de service, c'est-à-dire intégration des transports en commun, modes doux, traitement paysager, aire de covoiturage, aire de repos...);
- Rendre lisibles les axes qui structurent les connexions entre les gares, les sites économiques, le cœur des communes en faisant évoluer leur traitement vers le niveau de service type « boulevard urbain » (Par exemple ROEULX/ WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN sur le DENAISIS, rue J. Jaurès à ESCAUTPONT ou RD169 à RAISMES);
- Mettre en valeur des seuils depuis ces axes structurants (qualité des aménagements).



Figure 26: Vue depuis axe routier -Antea Group

- **Soigner la qualité des aménagements des axes routiers**
  - Renforcer la qualité des infrastructures dans l'usage multimodal (route, cycle, piéton),
  - Intégrer des traitements paysagers valorisant les paysages des secteurs, en préservant et /ou créant des fenêtres sur les vues et paysages lointains,
  - Réaliser des aménagements permettant d'offrir des services aux usagers et visiteurs tels, aires d'arrêt / points d'information, de repos, de covoiturage,
  - Veiller à l'entretien des espaces routiers y compris nationaux et départementaux.

✓ **Le développement et l'attractivité d'une offre alternative à la voiture**

*Le développement significatif des modes de déplacement alternatifs à la voiture est un objectif majeur pour le projet de territoire de la CAPH, comme le SCoT. L'armature urbaine du territoire en tient compte à travers les orientations de l'organisation du territoire qu'elle impulse. Cependant, l'offre est à améliorer et le projet de la CAPH identifie un ensemble d'orientations et actions à mener concernant le ferré, le fluvial, les modes doux, le transport en véhicule électrique.*

- **Faire monter en puissance l'usage du train en proposant un très bon niveau de service**
  - Offrir un transport ferroviaire « voyageurs » de HNS<sup>13</sup> entre la MÉTROPOLE LILLOISE et VALENCIENNES via ROSULT, SAINT-AMAND-LES EAUX ET RAISMES,
  - Créer une nouvelle gare à RAISMES à articuler avec l'arrivée du Lycée Horticole Régional et le développement du hub « Nature, Patrimoine », du tourisme et des loisirs »,
  - Renforcer la desserte ferroviaire VALENCIENNES- DOUAI desservant WALLERS et le site stratégique d'ARENBERG où il convient de créer une deuxième gare,
  - Renforcer la ligne VALENCIENNES –CAMBRAI,
  - Favoriser la desserte ferroviaire des sites économiques proches de lignes ferroviaires existantes (Raismes, Hordain, Trith-Saint-Léger).



Figure 27 : Intermodalité à la gare de Saint-Amand-Antea Group

- **Amplifier l'offre de transports en commun et l'intermodalité**
  - Améliorer l'articulation du train avec l'offre de transports en commun (bus, tram),
  - Prolonger la ligne de tram jusqu'à Faubourg du Château à DENAIN en appui de la connexion des deux rives de l'Escaut et du renforcement du « cœur » du secteur « Denaisis »,
  - Développer la desserte BHNS<sup>14</sup> dans les secteurs de développement résidentiel et économique stratégiques qui ne sont pas desservis ou ne bénéficient pas d'un bon niveau de service tram ou train.

<sup>13</sup> HNS = Haut Niveau de Service. Un train HNS s'entend ici un train dont l'offre de service (horaire, cadencement, intermodalité...) est d'un niveau équivalent à celui d'un TC urbain (tram, bus)

<sup>14</sup> BHNS = Bus à Haut Niveau de Service



Figure 28: Aménagements modes doux- Escaudain-Antea Group

- **Développer une politique ambitieuse de déplacement en modes doux**

- Développer les cheminements cyclistes/ piétons au sein des secteurs, entre les communes d'un secteur et sa polarité ainsi que les gares, notamment à l'appui des cavaliers, des berges des cours d'eau en particulier Escaut, Scarpe, Sensée, des sentiers forestiers, chemins de randonnée et les aménagements sur les axes structurants,
- A l'intérieur des communes favoriser les déplacements doux par une offre attractive de cheminements connectant les quartiers résidentiels entre eux, au centre bourg, aux équipements etc.,
- S'appuyer sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et le Schéma Cyclable Départemental,
- Exiger un haut niveau qualitatif des réalisations (confort, sécurité, qualité paysagère).

- **Organiser l'intermodalité**

- Réserver les espaces nécessaires autour des gares et des échangeurs routiers stratégiques pour réaliser les équipements et aménagements favorisant l'intermodalité,
- Veiller à la qualité des aménagements sur les sites intermodaux.

- **Soutenir le développement du transport fluvial en tant qu'alternatif au transport par Poids Lourds (PL) sur des axes routiers saturés.**



Figure 29: Quai logistique à Mortagne-du-Nord-Antea Group

- Valoriser le fret fluvial en privilégiant l'installation des entreprises qui sont de potentiels usagers de ce mode de transports sur les sites économiques situés en bord à canal,
- Renforcer le niveau d'équipement et de services des ports fluviaux (par exemple : services aux entreprises, équipements innovants pour attirer le transport container).

- **Soutenir le développement du transport fluvial en tant que levier pour le développement touristique**

- Porter une attention particulière à la qualité des ports fluviaux ainsi que des haltes fluviales existantes et à créer en termes de niveau de services, aménagements, connexions aux circuits touristiques etc. ;
- Réaliser les aménagements pour améliorer l'accès depuis les ports et haltes aux centres des villes et bourgs et aux équipements et services qui s'y trouvent.

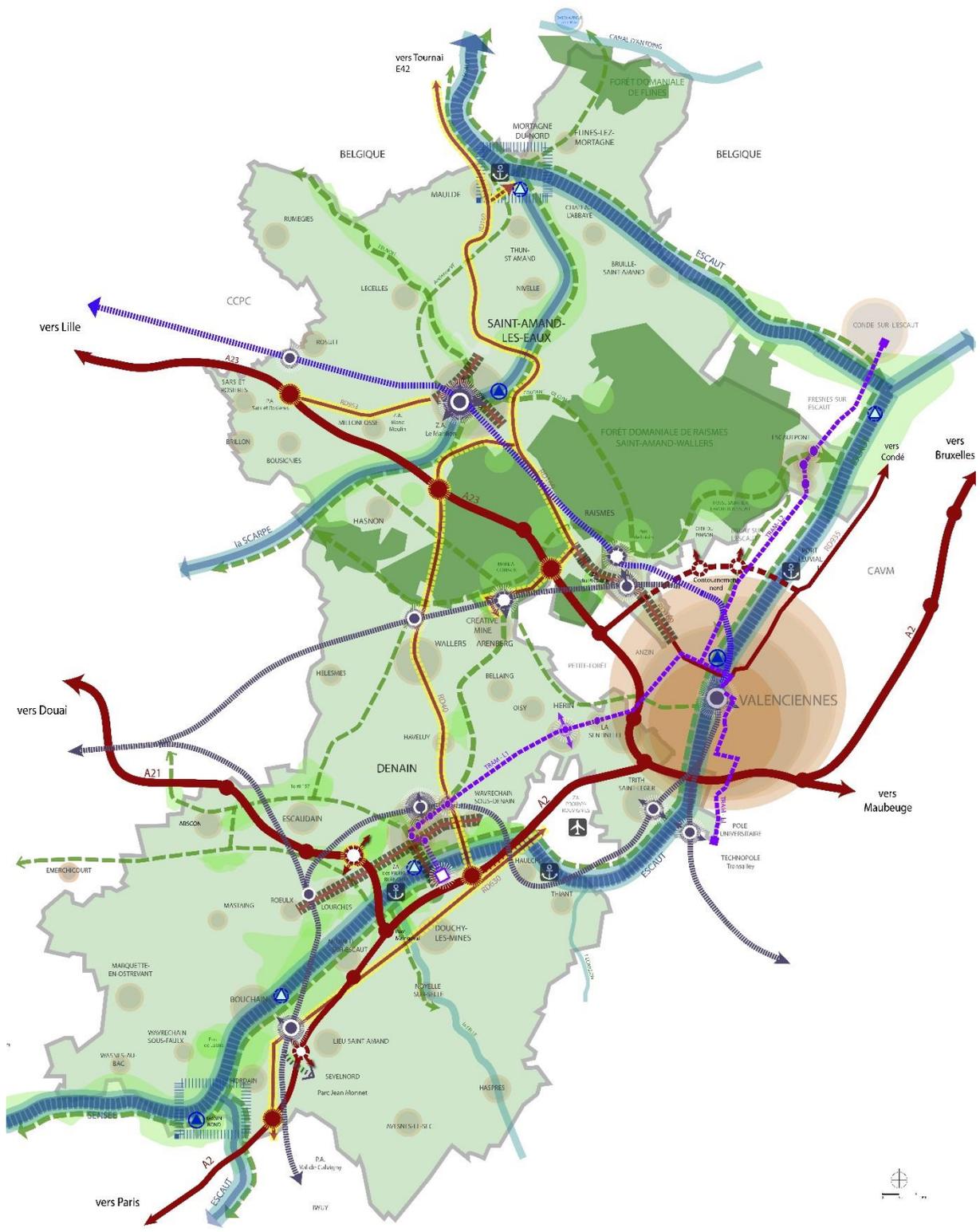


Figure 30 : La mobilité au service des projets et de l'organisation du territoire- Antea Group

## Mobilité

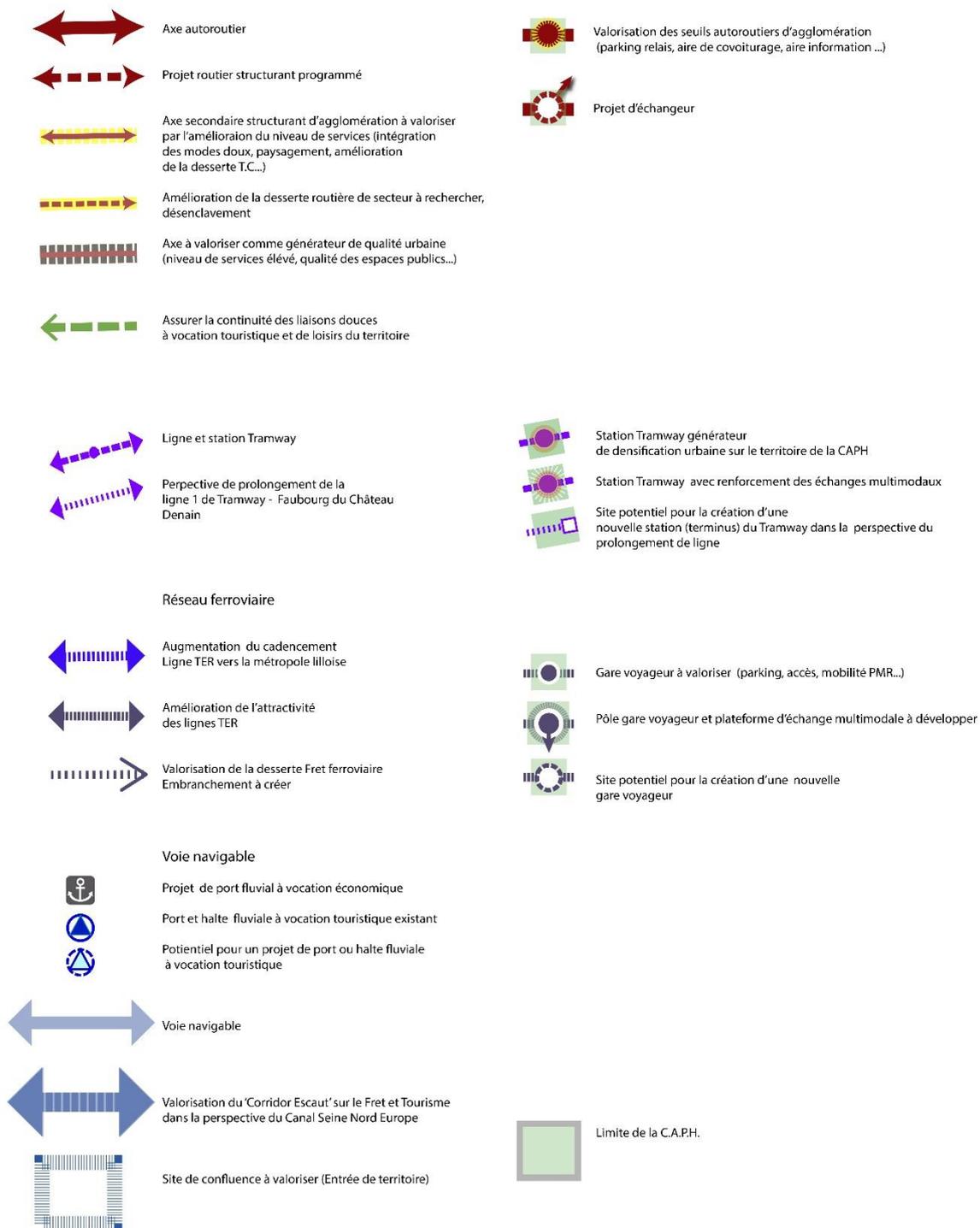


Figure 31 : La mobilité au service des projets et de l'organisation du territoire- Légende Antea Group

## Tirer bénéfice des dynamiques créées par la synergie des politiques et actions de tous

*Notre stratégie de développement s'appuie sur le renforcement des synergies qui existent sur l'agglomération et entre les territoires, à travers l'amplification du travail partenarial, l'organisation des compétences et la mutualisation des moyens et des actions. L'enjeu est d'améliorer la performance de nos politiques et d'offrir à nos habitants et entreprises un service efficace, de qualité et au moindre coût. Cette orientation n'est pas à proprement parler une orientation d'urbanisme, mais elle est essentielle à la mise en œuvre de notre projet de territoire.*



Figure 32 : Conseil Communautaire – CAPH

### ✓ **Des projets partagés avec nos partenaires**

- Favoriser la montée en puissance de l'articulation entre les différentes actions sur les projets et filières d'excellence : l'image et le numérique, l'énergie, le tourisme ;
- Développer des projets urbains partagés entre CAVM et CAPH notamment sur les espaces urbains en interface ;
- Partager les ambitions et définir un Schéma - Plan Guide commun sur l'évolution qualitative des espaces le long de l'Escaut et de la Scarpe (logistique fluviale, tourisme fluvial...) et les entrées de territoire du Valenciennois ;
- Répondre aux besoins de formation (cursus en lien avec les filières économiques présentes à développer et proximité des formations) ;
- Partager les réflexions et projets d'Innovation urbaine ;
- S'appuyer sur l'ingénierie des partenaires (ex. PNR, MBM, EPF...).

### ✓ **Des partenariats forts**

- Participer à l'élaboration des politiques développées à l'échelle régionale et transfrontalière, ainsi qu'à celles portées par des organismes tels que le PNR, la Mission Bassin Minier, les Offices du tourisme...
- Se mobiliser pour amplifier la coordination au sein du Valenciennois (CAVM, SIMOUV, ...) et avec les intercommunalités limitrophes (Cambrésis, Douaisis, Avesnois, Métropole Européenne de Lille), à travers la mise en œuvre de politiques et projets communs (cf. projets partagés) ainsi que la mise en place d'instances pour les construire (ex. Commissions) et de temps formalisés pour les partager (ex. Conférences), pour les mettre en valeur (ex. retour d'expérience) ;
- Amplifier la transversalité des compétences et des actions de la CAPH (Organisation, ingénierie, transversalité des services...)
- Mettre à disposition des Communes qui le demandent l'ingénierie de l'Agglomération pour les accompagner dans l'élaboration de leurs projets.

✓ **Une politique ambitieuse de marketing territorial de La Porte du Hainaut**

- Développer un service dédié pour organiser, animer et suivre,
- Définir une stratégie (Que vendons- nous ? A qui ? (Touristes, entreprises, futurs habitants...)),
- Adopter un programme d'actions,
- Décliner un plan de communication et de promotion.

## CARTE DE SYNTHÈSE SPATIALISANT LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

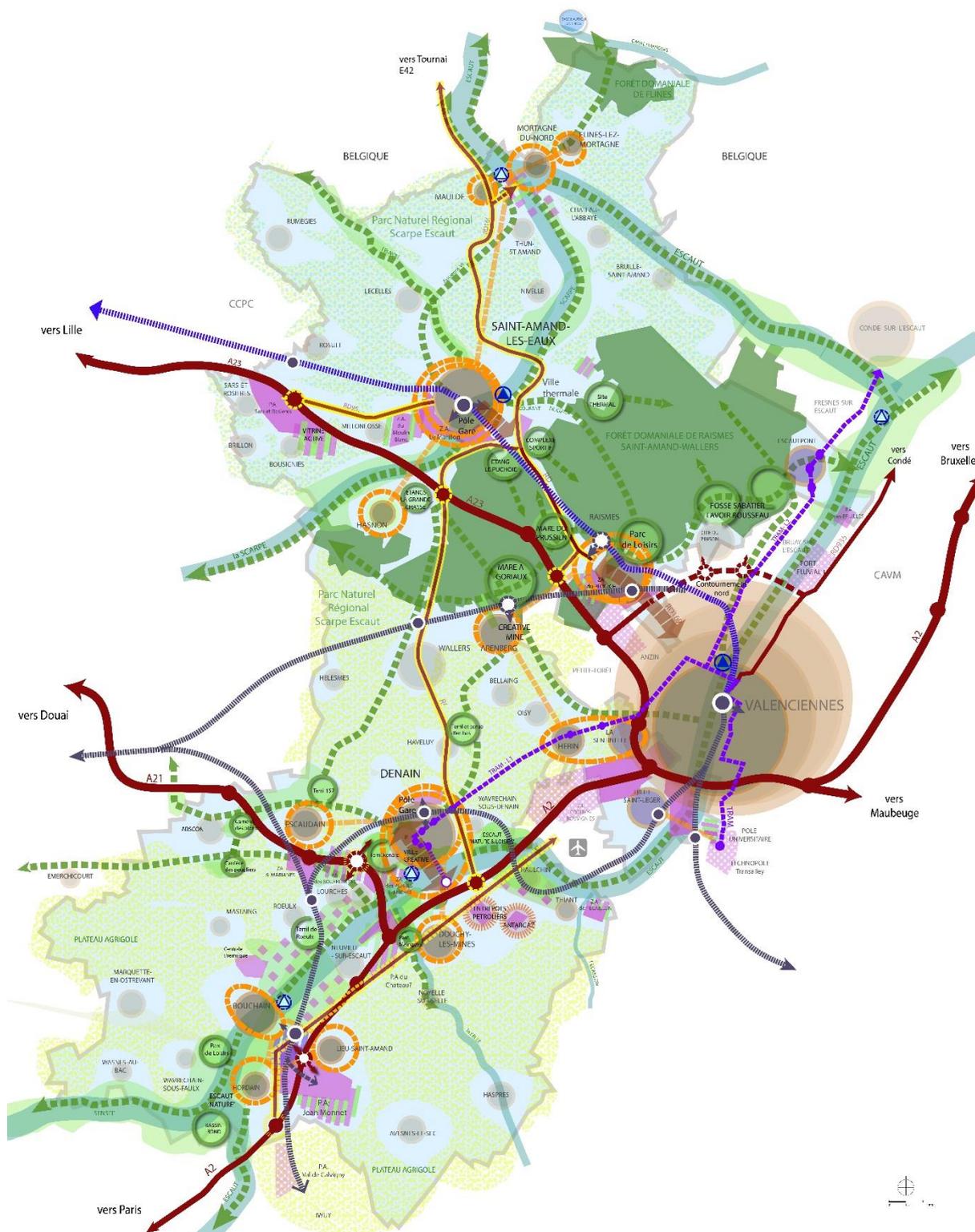


Figure 33 : Carte de synthèse (Antea Group)

### Armature urbaine

-  Entité urbaine à rayonnement local
-  Pôle urbain à potentiel de développement  
-dans le cadre de l'aire urbaine de Valenciennes
-  Pôle urbain d'appui de secteur à développer
-  Pôle urbain structurant de secteur à conforter et renforcer  
(intensification et extension urbaine, développement des équipements centraux...)
-  Mise en réseau et mise en place de synergie de développement entre pôle urbain structurant et pôle urbain d'appui
-  Axe d'intensification et de requalification urbaine à privilégier dans la perspective de rénovation urbaine

### Développement économique

-  Parc d'activités économiques majeur
-  Parc d'activités économiques hors périmètre CAPH
-  Extension ou régénération de sites économiques majeurs
-  Eco-parc: valorisation des activités économiques innovantes et alternatives en lien avec les contraintes environnementales et le cadre renaturé des friches de l'Escaut (production d'énergies renouvelables, activités liées à la gestion de l'environnement...)
-  Mutation qualitative des activités industrielles et artisanales en place avec l'accueil d'activités tertiaires, de service, de commerce et d'équipements ...

### Mobilité

-  Axe autoroutier
-  Projet routier structurant programmé
-  Axe routier structurant d'agglomération à valoriser en niveau de services
-  Amélioration de la desserte routière de secteur
-  Potentiel pour le prolongement de la ligne Tramway
-  Ligne Tramway existante
-  Ligne TER augmentation la métropole lilloise
-  Voie ferrée existante
-  Valorisation de la desserte Fret ferroviaire

-  Projet d'échangeur autoroutier ou amélioration de la desserte existante
-  Valorisation des seuils d'agglomération (parking relais, aire information ...)
-  Gare ferroviaire voyageur
-  Pôle gare voyageur et plateforme d'échange multimodale à développer
-  Potentiel nouvelle gare voyageur à valoriser
-  Station Tramway (territoire CAPH)
-  Site potentiel pour le création d'une nouvelle station (terminus) de Tramway dans la perspective du prolongement de ligne 1
-  Port ou Halte fluviale à vocation touristique
-  Potentiel pour un projet de port ou halte fluviale à vocation touristique

### Trame verte

-  Massif forestier
-  Préservation des espaces ruraux des plaines humides
-  Préservation des plateaux agricoles et grandes cultures
-  Liaison verte structurante à valoriser
-  Site de nature et de loisirs à valoriser
-  Trame bleue des cours d'eau

-  limite de la CAPH

Figure 34 : Carte de synthèse- Légende (Antea Group)